

Observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité,
de l'animation de la vie sociale
et de l'accès aux droits

Partie 1 : La petite enfance

Etat des lieux au 31 décembre 2021



Sommaire

1 Présentation de
l'Observatoire
Page 3

2 Synthèse
Page 10

3 Données socio-
démographiques clés
Page 15

4 La capacité théorique
d'accueil du jeune
enfant
Page 32

5 L'offre d'accueil
individuel du jeune
enfant
Page 37

6 L'offre d'accueil collectif
du jeune enfant
Page 53

7 Les besoins des parents
identifiés dans l'enquête
habitants
Page 66

1 Présentation globale de l'Observatoire



Présentation globale de l'Observatoire

Méthodologie retenue

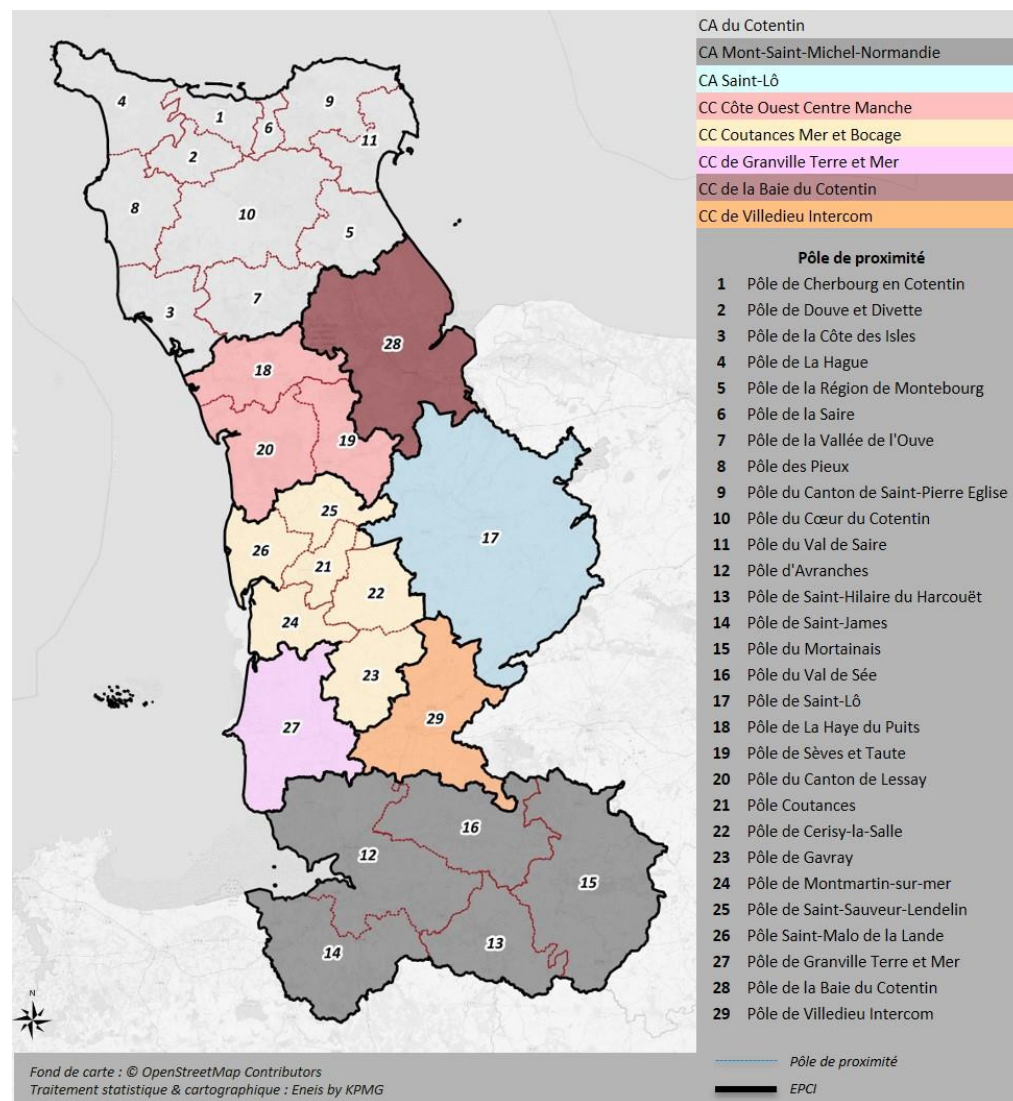
Dans le cadre de l'observatoire départemental porté par la CAF de la Manche, le Département de la Manche et la MSA, plusieurs livrables sont élaborés, chacun portant sur l'une des thématiques suivantes :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits

Pour chacun de ces rapports, les analyses sont effectuées (sous réserve de la disponibilité des données) à l'échelle **des EPCI**, dans les contours arrêtés au 1^{er} janvier 2022, mais également à l'échelle **des pôles de proximité** (cf carte ci-contre), qui constituent des territoires infra-communautaires identifiés par les EPCI actuels.

Chaque EPCI fait par ailleurs l'objet d'une **fiche d'analyse dédiée** sur l'ensemble des thématiques de l'observatoire.

En complément des données quantitatives et qualitatives recueillies auprès des professionnels des différentes institutions mobilisées autour de l'observatoire, **une enquête à destination des familles** a été menée au cours des mois d'août et de septembre 2022, et a permis de venir enrichir les livrables d'un point de vue qualitatif (voir pages suivantes).



Présentation globale de l'Observatoire

Cartographie de la démarche PESL

L'Observatoire départemental s'inscrit dans le cadre du déploiement des projets éducatifs sociaux locaux au sein des territoires du département. Proposant une démarche participative et un cadre méthodologique structurant, le PESL permet de croiser la demande sociale et la commande publique au sein de chaque territoire dans les thématiques de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le déploiement des PESL est accompagné par le Pôle Ressources Départemental et se décline en 3 phases :

1. **Une phase préparatoire** (estimée à entre 15 et 24 mois) qui comprend la sollicitation des partenaires et la mise en place de la gouvernance ainsi que la réalisation de documents préparatoires.
2. **Une phase de conventionnement** (estimée à 3 mois) qui est une phase de concertation permettant d'affiner collectivement le plan d'action du PESL **ainsi que de le signer**.
3. **Une phase de suivi et d'évaluation** (estimée à 48 mois) qui comprend la mise en place des actions, leur suivi et leur évaluation.

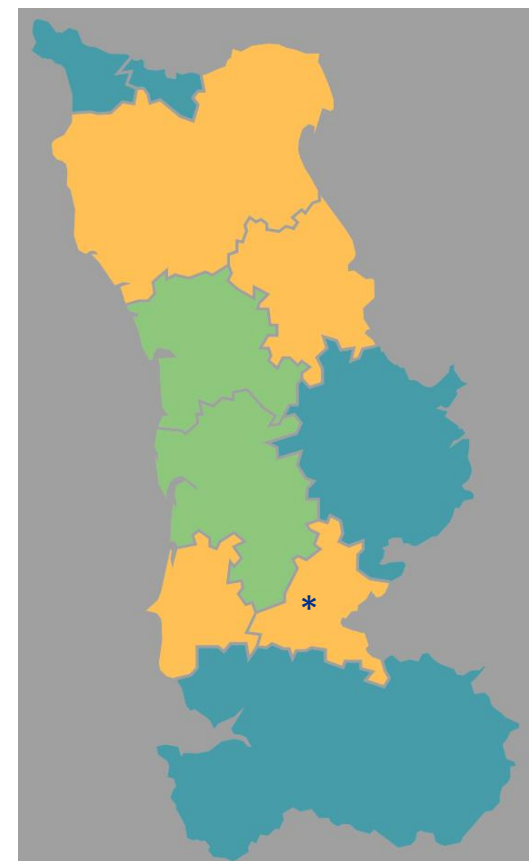
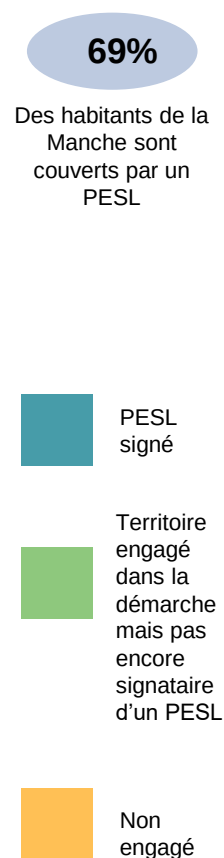
Au 31.12.2021 :

- Deux territoires **avaient un PESL**, installé depuis plusieurs années : la CA Saint-Lô (*en bleu sur la carte ci-contre*) et la CC Villedieu Intercom (*en jaune sur la carte ci-contre puisqu'en phase de renouvellement*) ;
- Trois territoires ont **passé leurs oraux PESL** afin de présenter officiellement leur PESL aux membres du comité de pilotage départemental (*en bleu sur la carte ci-contre*) : les communes nouvelles de La Hague et Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que la CA Mont-Saint-Michel-Normandie ;
- Deux autres territoires étaient **engagés dans la démarche PESL mais n'avaient pas encore signé** : la CC Coutances Mer et Bocage (*en cours de finalisation du plan d'action de la phase préparatoire*) et la CC Côte Ouest Centre Manche (*entrée dans la démarche PESL en juillet 2021, en phase préparatoire*) (*en vert sur la carte ci-contre*).

Ainsi, **seuls trois territoires restaient non couverts par la dynamique PESL** : la CC de la Baie du Cotentin, la CC de Granville Terre et Mer et la CA du Cotentin (à l'exception de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague).

Etat d'avancement des engagements des collectivités territoriales au 31.12.2021

Source : www.pesl-manche.fr



Présentation de l'enquête habitants

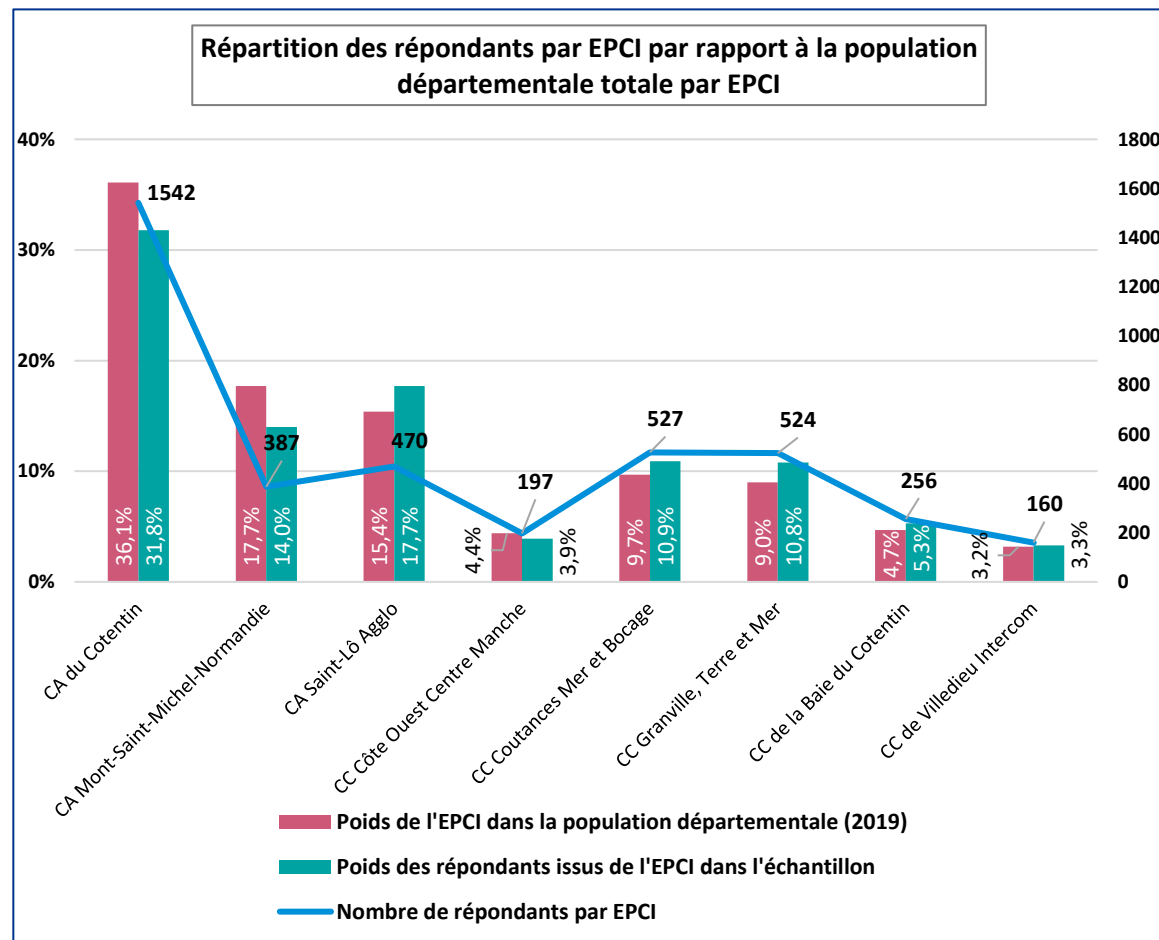
Caractérisation de l'échantillon

4 856

Répondants

soit 2,1% des ménages
du département

- ✓ **Une forte augmentation du nombre de répondants** par rapport à l'enquête menée en 2021 (2 591 répondants) : **+ 53% de répondants.**
- ✓ **Un échantillon globalement représentatif** au regard de la représentation de chaque EPCI dans la population départementale, malgré une légère sous-représentation des CA du Cotentin, Mont-Saint-Michel Normandie et de CC Côte Ouest Centre Manche.



Présentation de l'enquête habitants

Caractérisation de l'échantillon

Un échantillon essentiellement composé de femmes de 25-64 ans

- Les répondants appartenant à la tranche d'âge 25-64 ans sont surreprésentés (89,2%, soit 4 331 répondants), alors que les jeunes (18-24 ans) et les seniors (65 ans et plus) sont largement sous-représentés.
- Au sein de cet échantillon, les femmes sont également largement majoritaires, représentant 89,2% des répondants.

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?		
	N	%
18-24 ans	241	5,0%
25 -64	4 331	89,2%
65-79	253	5,2%
80 ou plus	31	0,6%
TOTAL	4 856	100,0%

Un échantillon familial, en cohérence avec le public ciblé par l'enquête

- La majorité des répondants (57,5%) ont des enfants mineurs ou à naître. Parmi ces foyers, la majorité est composée d'un (37,8%) ou de deux (43,9%) enfant(s). La part de répondants ayant une famille nombreuse est plutôt représentative de la part de familles nombreuses sur le territoire (17% de familles nombreuses sur le département).
- Les tranches d'âges des enfants sont assez équitablement représentées de 0 à 17 ans. Les répondants ayant des enfants âgés de 6 à 10 ans (41,9%) et de 11 à 17 ans (46,5%) sont toutefois surreprésentés.

Combien d'enfants mineurs et/ou à naître avez-vous ?		
	N	%
1	1 055	37,8%
2	1 227	43,9%
3	403	14,4%
4	76	2,7%
5 et plus	31	1,1%
TOTAL	2 792	100,0%

57,5%

Des répondants ont
des enfants mineurs
ou à naître

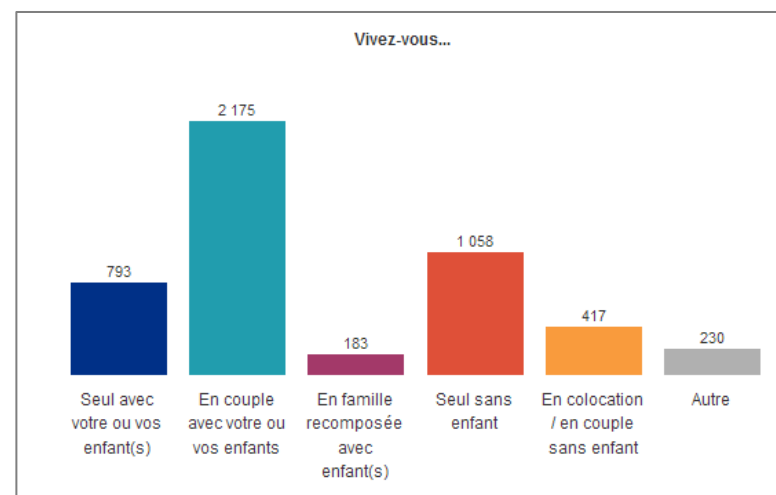
Dans quelles tranches d'âge se situent vos enfants ?		
	N	%
À naître au cours des prochains mois	105	3,8%
0-2 ans	788	28,2%
3 à 5 ans	788	28,2%
6 à 10 ans	1 171	41,9%
11 à 17 ans	1 297	46,5%
18 ans et plus	185	6,6%
TOTAL	2 792	

Présentation de l'enquête habitants

Caractérisation de l'échantillon

Une proportion élevée de familles monoparentales

- Plus de 4 répondants sur 10 (44,8%, soit 2 175 individus) ont affirmé être en couple avec un ou plusieurs enfants à leur charge. Plus de 2 répondants sur 10 (21,8% soit 1 058 individus) sont seuls sans enfant.
- Toutefois, les familles monoparentales (répondants vivant seuls avec un ou plusieurs enfants à charge) sont surreprésentées parmi les répondants (16,3%, alors qu'elles ne représentent que 12% de la population familiale du territoire).



6,4% des répondants (180 individus) ont un ou plusieurs enfant(s) en situation de handicap parmi lesquels la majorité (71 enfants) est atteinte d'altération des fonctions cognitives, mentales ou psychiques. *Cette proportion est plus forte que lors de l'enquête de 2021 (5,2% et 84 individus).*

Si oui, quel(s) type(s) de handicap ?

	N	%
Altération des fonctions cognitives	71	43,3%
Altération des fonctions mentales	49	29,9%
Altération des fonctions physiques	35	21,3%
Altération des fonctions sensorielles	33	20,1%
Altération des fonctions psychiques	27	16,5%
Trouble de la santé invalidant	24	14,6%
Polyhandicap	10	6,1%
TOTAL	164	

Présentation de l'enquête habitants

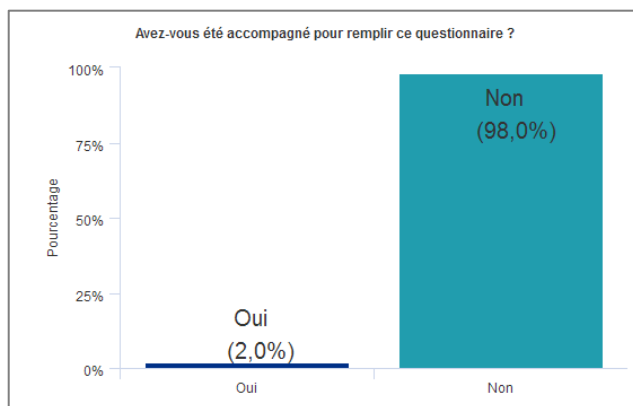
Caractérisation de l'échantillon

Un échantillon essentiellement composé de répondants présentant une situation économique favorable, conformément à la situation économique des familles du département

- Plus de 60% des répondants (63,8 soit 3 098 individus) sont dans une situation d'emploi, à temps plein ou à temps partiel. Parmi eux, pas moins de 2 326 sont en emploi à temps plein.
- Par ailleurs, seulement 7,9 % des répondants déclarent être à la recherche d'un emploi (contre 10,4 de taux de chômage à l'échelle départementale).
- De plus, près de 85% des répondants (1 964 individus) déclarent que leur conjoint est en emploi, dont pas moins de 78% à temps plein.

Une quasi-totalité de répondants non-accompagnés pour remplir le questionnaire d'enquête

- 98% des répondants n'ont pas été accompagnés pour remplir le questionnaire : seuls 50 répondants (soit 2% de l'échantillon) ont en effet indiqué avoir été accompagnés pour la saisie du questionnaire.



Actuellement quelle est votre situation professionnelle ?

	N	%
En emploi, à temps plein	2 326	47,9%
En emploi, à temps partiel	772	15,9%
Sans activité professionnelle	417	8,6%
À la recherche d'un emploi (avec le cas échéant, une activité saisonnière ou non salariée)	386	7,9%
Retraité	380	7,8%
Autre	361	7,4%
En formation / en études	114	2,3%
En reconversion professionnelle	100	2,1%
TOTAL	4 856	100,0%

Actuellement quelle est la situation professionnelle de votre conjoint ?

	N	%
En emploi, à temps plein	1 838	78,2%
En emploi, à temps partiel	126	5,4%
Sans activité professionnelle	91	3,9%
Autre	90	3,8%
À la recherche d'un emploi (avec le cas échéant, une activité saisonnière ou non salariée)	86	3,7%
Retraité	78	3,3%
En reconversion professionnelle	31	1,3%
En formation / en études	9	0,4%
TOTAL	2 349	100,0%

2 Synthèse





A retenir

Une diminution continue de la natalité sur le territoire

- Le nombre de naissances pour 1 000 habitants n'a cessé de diminuer dans la Manche, passant de 14,2 entre 1982 et 1990 à 11,3 naissances entre 2013 et 2019.
- Sur cette période (2013-2019), la population a enregistré une baisse du fait notamment d'un solde naturel négatif (soit un nombre de naissances qui ne vient plus compenser le nombre de décès sur le territoire).

Une baisse de la part d'enfants de moins de 3 ans déjà sous-représentés sur le territoire

- Cette diminution de la natalité se traduit par une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire, qui correspond à -2,3%/an entre 2013 et 2019.



Données clés

Taux de natalité 2013-2019



Manche : 11,3



France métropolitaine : 14

Démographie des moins de 3 ans

2,8%
de moins
de 3 ans

Parmi
l'ensemble de
la population

-2,3%
par an

Sur
la
période
2013-2018



Nombre de naissances

2013 : 5 001
2019 : 4 257

-14,9%



A retenir

Une capacité théorique d'accueil pour 100 enfants largement supérieure à la France métropolitaine

- La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans de la Manche est de 89,6 dans la Manche en 2021 contre 59,8 en France en 2019.
- Ce taux de couverture théorique d'accueil est en diminution dans le département, malgré la diminution du nombre de jeunes enfants, puisqu'il était de 91,8 en 2020 (et de 93,5 en 2019).
- Le territoire départemental se caractérise par une capacité théorique d'accueil en EAJE faible, mais une capacité théorique d'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s très élevée, permettant toujours à la Manche d'être parmi les départements de France ayant une capacité théorique d'accueil parmi les plus importantes.



Données clés

Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans





A retenir

Une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels

- Une baisse importante du nombre d'assistants maternels sur le territoire qui s'accompagne d'une baisse de la capacité théorique d'accueil en accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans.
- Une part importante d'assistants maternels âgés de 60 ans ou plus (un cinquième des assistants maternels).
- Un développement continu des maisons d'assistants maternels sur le territoire avec 9 nouvelles structures en 2021.

Un développement des structures collectives qui se poursuit mais des disparités territoriales qui persistent

- Une hausse du nombre de structures d'accueil collectif qui se poursuit (55 EAJE en 2021).
- Un taux d'équipement en EAJE qui poursuit son augmentation, mais qui reste malgré tout faible : 10,6 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2021 (en incluant les crèches familiales) contre 10,3 en 2020.
- Une couverture en accueil du jeune enfant qui apparaît moins importante au sud du département et une diversité de l'offre plus importante dans les pôles urbains.



Données clés

Nombre d'assistants maternels

3 331 assistants maternels agréés sur l'ensemble du territoire en 2021

(3 571 en 2020 et 3 871 en 2019)

-6,7%
(2020-2021)



Nombre de places en EAJE

55 EAJE en 2021 (53 en 2020)

1 223 places d'accueil dont 1 150 en accueil régulier et 73 places en accueil occasionnel
(1 202 places d'accueil en EAJE en 2020 et 1 193 places d'accueil en 2019)

+51%

De place d'accueil en EAJE entre 2013 et 2021 (soit +622 places d'accueil sur la période)





Les retours de l'enquête habitants

- Une **satisfaction élevée des parents vis-à-vis de leur mode d'accueil**, et une insatisfaction qui tient essentiellement à des enjeux d'horaires atypiques et/ou aux coûts trop élevés de l'accueil (notamment pour les parents ayant recours à un mode d'accueil individuel).
- Une **offre d'accueil pour enfants en situation de handicap majoritairement jugée adaptée**, malgré des difficultés administratives soulignées par les parents (*point de vigilance : échantillon trop faible pour permettre de généraliser ces constats*).
- Une **forte demande de modes d'accueil collectifs et un enjeu d'accessibilité** (financière et horaire) de l'offre d'accueil existante, avec des parents en demande de davantage de crèches, de tarifs plus accessibles et d'amplitudes horaires plus élargies.
- Des **Relais Petite Enfance (RPE) bien identifiés** sur le territoire, et des parents satisfaits de leur accès à l'information.

3 Données socio- démographiques



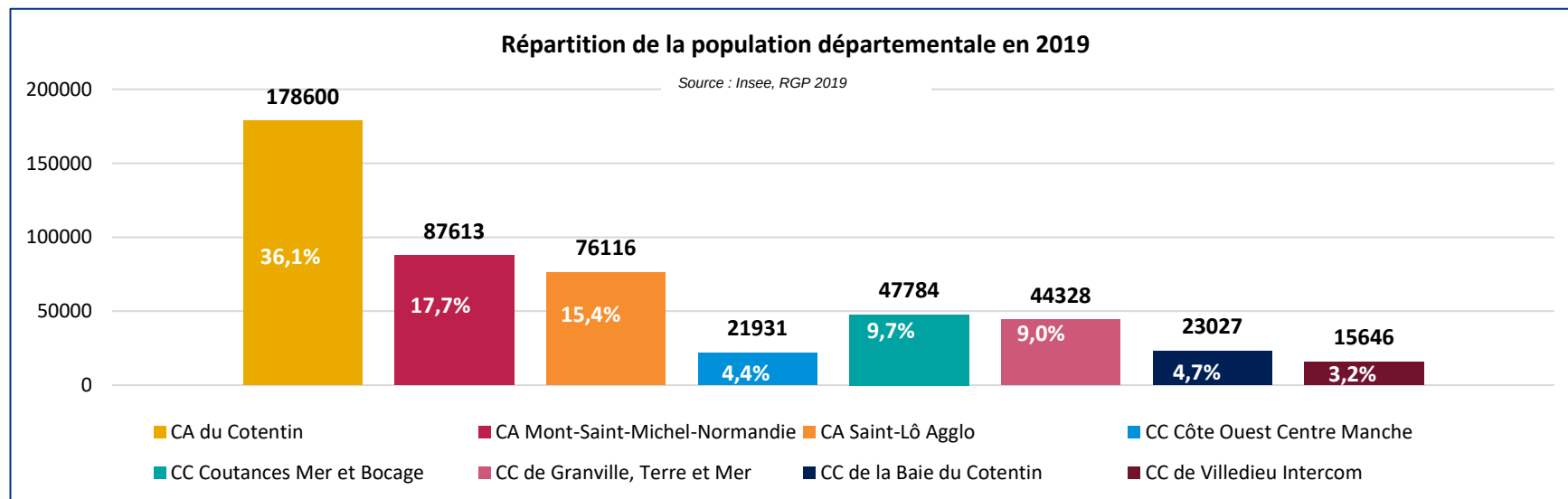
La population générale

Comme les années précédentes, une population concentrée autour des trois communautés d'agglomérations du département, et en diminution

- Selon le dernier recensement général de la population de l'INSEE en 2019, la Manche comptait **495 045** habitants soit moins que l'année précédente (495 983 habitants en 2018).
- La répartition des habitants au sein du département est conforme à celle observée les années précédentes, avec des **habitants qui se concentrent au nord du département sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin** : ce sont ainsi 36,1% des habitants du département qui résident sur la CA, soit 178 600 personnes. A lui seul, le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin compte 78 549 habitants, soit presque 16% de la population départementale.
- Les deux communautés d'agglomération **Mont-Saint-Michel-Normandie** et **Saint-Lô** concentrent respectivement 17,7% et 15,4% de la population. Les autres EPCI du département comptabilisent tous moins de 10% de la population départementale. **Villedieu Intercom constitue toujours l'EPCI le moins peuplé** du département, avec 15 646 habitants soit 3,2% de la population.



495 045
habitants



La population générale

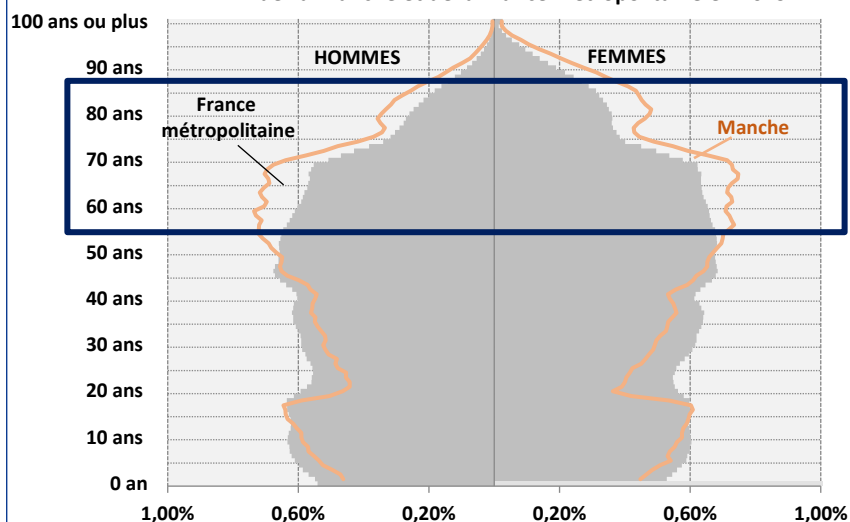
Une population relativement âgée et vieillissante

- La part des plus de 60 ans est nettement plus importante dans le département de la Manche (31,8%) qu'à l'échelle régionale (27,9%) ou nationale (26,2%). A l'inverse, les moins de 20 ans sont moins représentés sur le territoire (22%) qu'à l'échelle régionale (24%) ou nationale (23,9%).
- Par ailleurs, la structure de la population de la Manche en 2019 se distingue de celle observée sur les échelons de comparaison, avec une proportion d'enfants âgés de moins de 10 ans inférieure à celle de 2013, et, à l'inverse, des seniors de plus de 60 ans davantage représentés dans le département qu'en 2013. Ce constat confirme la structure par âge vieillissante observée les années précédentes.

Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2019

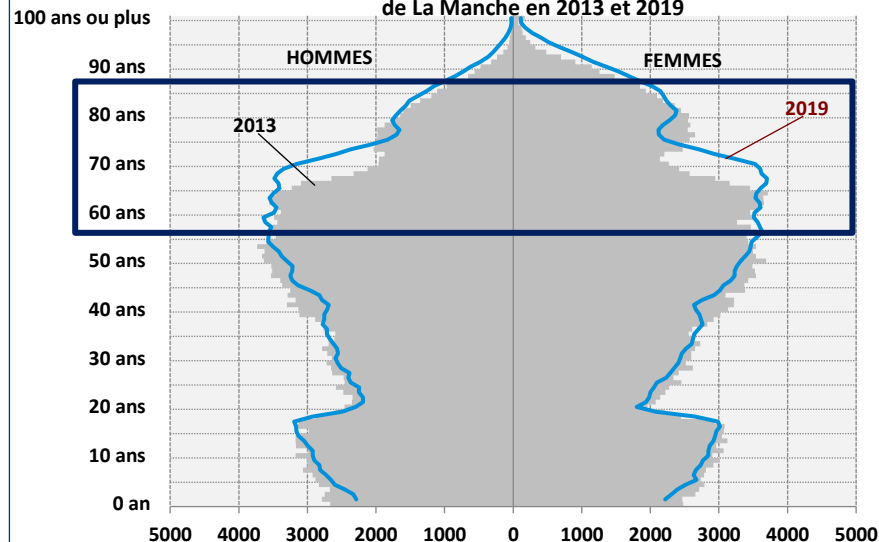
Source : Insee, RGP 2019	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	22,0%	46,2%	19,6%	12,2%
CALVADOS	23,8%	48,2%	18,1%	10,0%
ORNE	22,1%	44,8%	20,4%	12,8%
COTES D'ARMOR	22,5%	44,4%	20,7%	12,4%
NORMANDIE	24,0%	48,2%	17,9%	10,0%
FRANCE				
METROPOLITAINE	23,9%	49,9%	16,7%	9,5%

Structure comparée par âge et sexe de la population de La Manche et de la France métropolitaine en 2019



Source : Insee, RGP 2019

Structure comparée par âge et sexe de la population du département de La Manche en 2013 et 2019



Source : Insee, RGP 2013 & 2019

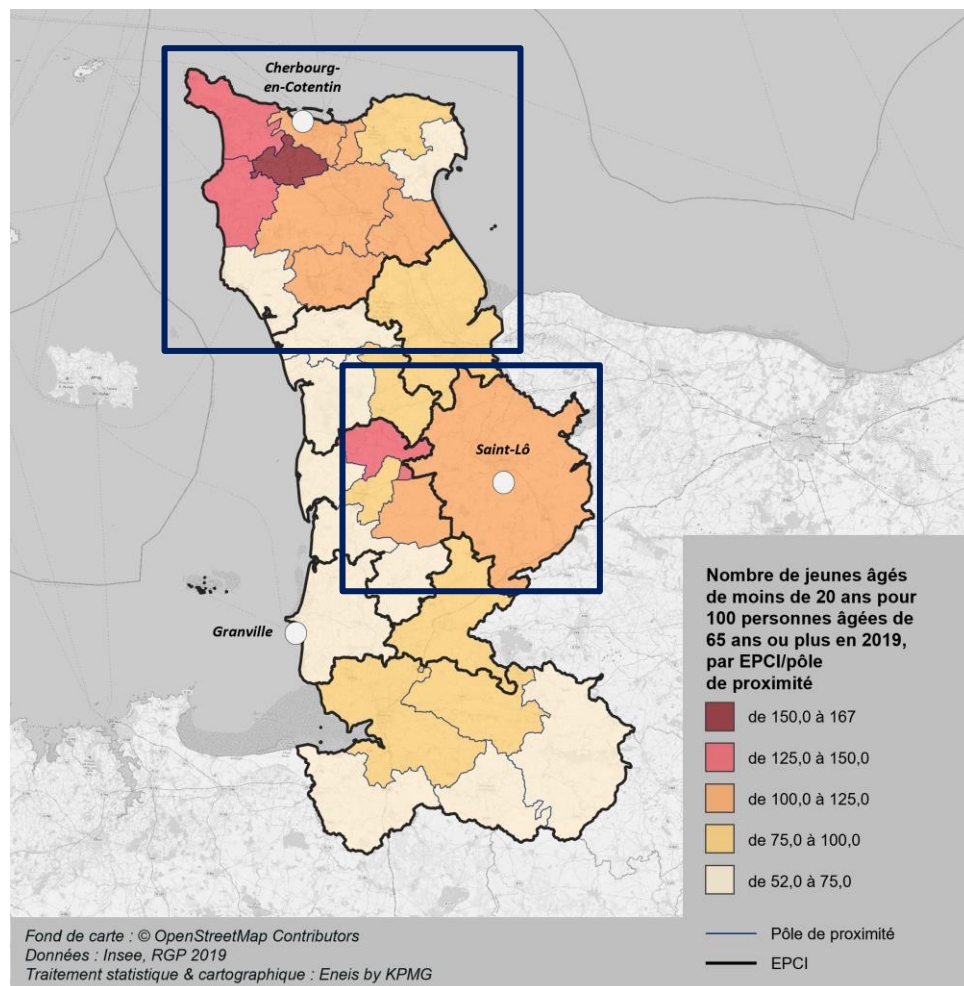
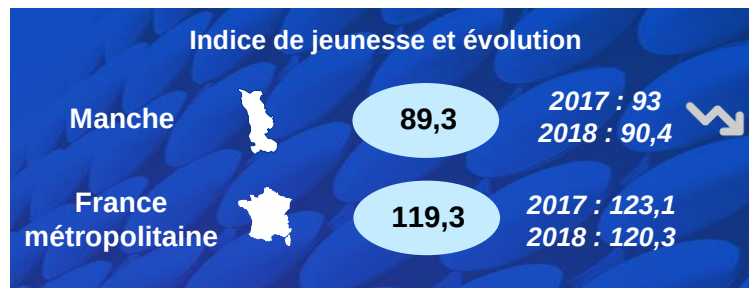
La population générale

Un indice de jeunesse faible mais une forte représentation des jeunes dans les pôles urbains



L'indice de jeunesse est utilisé pour mesurer la mixité intergénérationnelle. Il s'agit du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 65 ans sur le territoire.

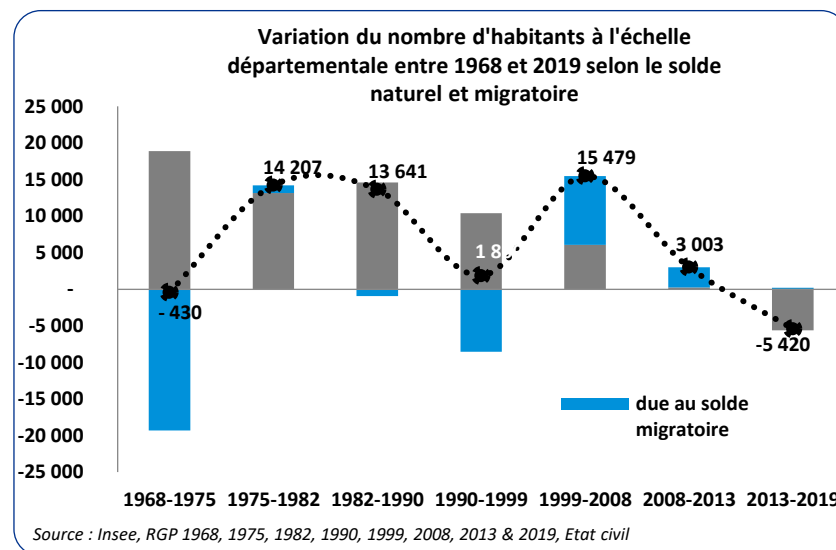
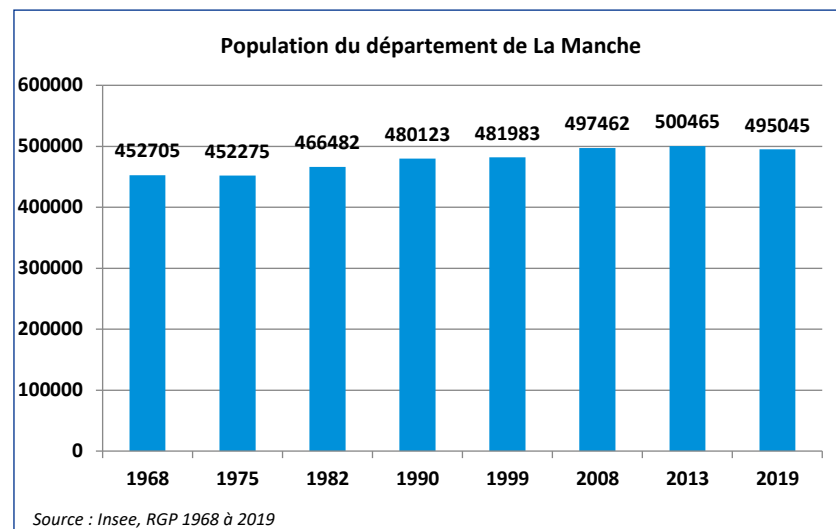
- L'indice jeunesse apparaît faible dans la Manche : on compte 89,3 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus. Cette proportion est très inférieure à la moyenne nationale (119,3).
- Les **dynamiques sont très contrastées** selon les territoires. Deux EPCI ont un indice jeunesse supérieur à 100 (109,1 pour la CA Saint-Lô aggro et 105,8 pour la CA du Cotentin), alors que la CC Granville Terre et Mer présente un indice jeunesse de 59,5, l'indice EPCI le plus bas du département.
- Ces **disparités s'observent à l'échelle des pôles de proximité** (voir carte ci-contre) : on constate notamment un indice jeunesse relativement faible sur les territoires situés au sud du département. Les indices varient de 166,8 au sein du pôle de Douve et Divette à 52,0 sur le pôle de la Côte des Isles.



Evolution de la population

Une tendance à la baisse de la population départementale

- Alors que la tendance était à l'augmentation de la population entre 1968 (452 705 habitants) et 2013 (500 465 habitants), **on observe une évolution négative de la population entre 2013 et 2019.**
- La population départementale est passée de 500 465 habitants en 2013 à 495 045 habitants en 2019 (contre 495 983 habitants en 2018), **soit une diminution d'environ 0,2%/an.** Cette baisse est due à un solde naturel négatif (-0,2%/an) non compensée par le solde migratoire nul (0%/an).
- Cette dynamique se retrouve dans l'Orne (-0,5%/an), qui observe un solde naturel et migratoire négatif, mais pas dans les autres départements de comparaison qui observent une légère augmentation de leur population chaque année (+0,1%/an dans le Calvados et les Côtes d'Armor).



Evolution de la population entre 2013 et 2019			
Source : Insee, RGP 2013 & 2019	Evolution annuelle moyenne	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
MANCHE	-0,2%	-0,2%	0,0%
CALVADOS	0,1%	0,1%	0,1%
ORNE	-0,5%	-0,2%	-0,3%
COTES D'ARMOR	0,1%	-0,3%	0,4%
NORMANDIE	0,0%	0,1%	-0,1%
FRANCE METROPOLITAINE	0,4%	0,3%	0,1%

Evolution de la population

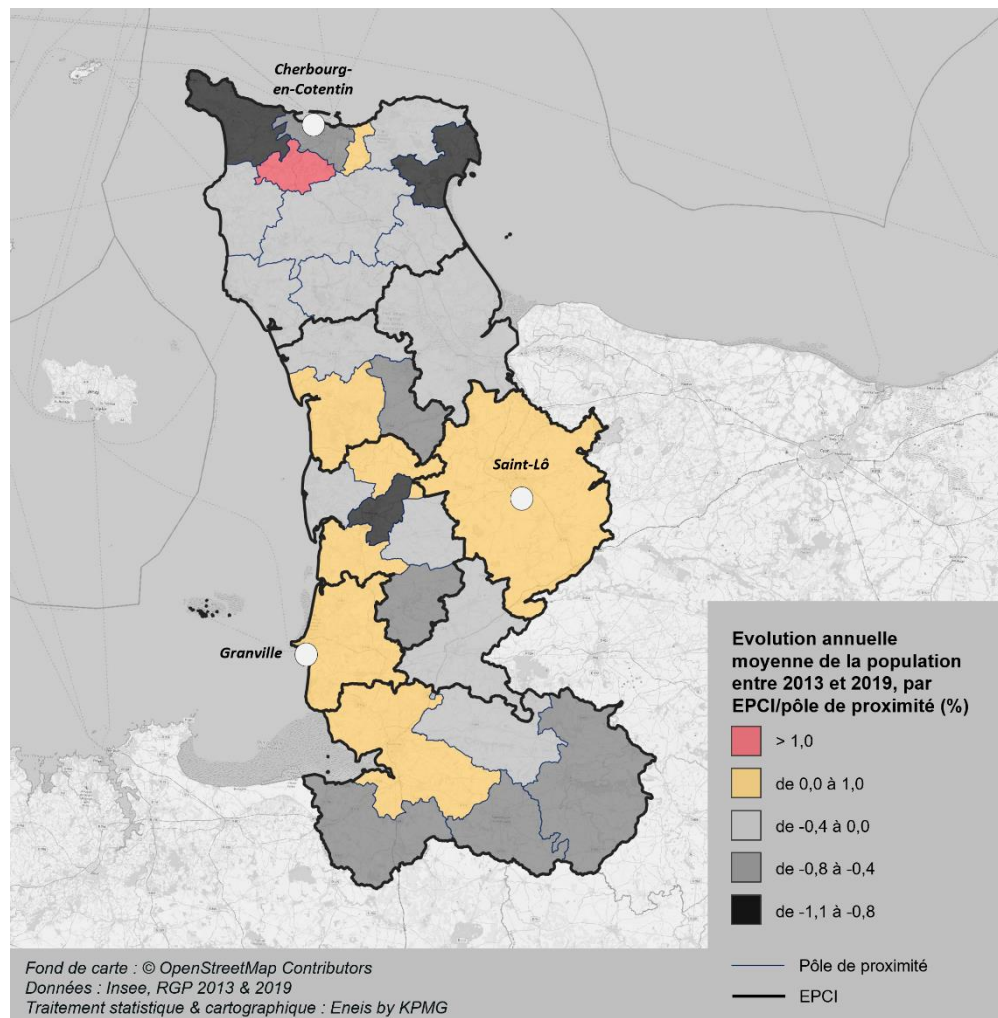
Une diminution de la population constatée sur la majorité des pôles de proximité et des EPCI

- Une diminution de la population est observable sur 21 des 29 pôles de proximité de la Manche, avec une évolution annuelle moyenne négative entre 2013 et 2019.
- Cette baisse est particulièrement forte au sein des pôles de proximité de Coutances (-1,0%/an), de La Hague (-1%/an chacun) et du Val de Saire (-0,9%/an).
- La dynamique démographique a stagné ou a été légèrement positive (entre 0% et 1% par an) dans des pôles de proximité se situant principalement au centre du département. Comme observé l'année passée, le pôle de Douve et Divette est le seul pôle de proximité où la population a nettement augmenté (+1,8% par an).
- Tous les EPCI connaissent ainsi une diminution de leur population, à l'exception de deux territoires qui voient leur population stagner : la CA de Saint-Lô Agglo (0%/an) et la CC de Granville Terre et Mer (0%/an).

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2019 par EPCI

Source : INSEE, RGP 2019

CA du Cotentin	-0,4%
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	-0,2%
CA Saint-Lô Agglo	0,0%
CC Côte Ouest Centre Manche	-0,3%
CC Coutances Mer et Bocage	-0,2%
CC de Granville, Terre et Mer	0,0%
CC de la Baie du Cotentin	-0,3%
CC de Villedieu Intercom	-0,1%
MANCHE	-0,2%



Evolution de la population

Une baisse du nombre des moins de 20 ans et une croissance des plus de 60 ans

- Le département de la Manche compte **une part de jeunes plus faible (22,0% de la population) qu'à l'échelle régionale ou nationale** (respectivement 24,0% et 23,9%). **A contrario, la part des seniors de plus de 60 ans est plus importante** (31,8% dans le département contre 27,9% en Normandie et 26,2% en France métropolitaine).
- Entre 2013 et 2019, le département de la Manche a connu en moyenne une **baisse annuelle de -0,9% de sa population de moins de 20 ans**. Au sein des territoires de comparaison, la tendance est également à la baisse des 0-19 ans, notamment dans l'Orne (-1,4%/an). Par ailleurs, le département s'inscrit dans la tendance régionale (-0,5%/an), bien que la baisse soit moins marquée au niveau de la Normandie. A l'échelle métropolitaine, cette classe d'âge augmente légèrement (+0,1%).
- Le **phénomène de gérontocroissance observé les années précédentes se poursuit**. Les 60-74 ans et les plus de 75 ans sont les seules catégories d'âge qui voient leurs effectifs augmenter entre 2013 et 2019, respectivement de +2,3% par an et de +0,2%. Ce phénomène est comparable à l'échelle régionale.
- Enfin, la catégorie des 20-59 ans est en net recul dans le département (-0,8% par an contre -0,1% par an à l'échelle nationale), de la même manière qu'en région. La pyramide des âges (*voir supra*) nous indique que ce recul concerne la catégorie des 20-50 ans, alors que la catégorie des 50-59 ans voit augmenter ses effectifs. De fait, on observe une **inversion de la pyramide des âges nationale avec celle à l'échelle de la Manche entre 20-50 ans et 50-70 ans, avec une population plus vieille** dans la Manche.

Répartition de la population par grand groupe d'âge en 2019

Source : Insee, RGP 2019	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	22,0%	46,2%	19,6%	12,2%
CALVADOS	23,8%	48,2%	18,1%	10,0%
ORNE	22,1%	44,8%	20,4%	12,8%
COTES D'ARMOR	22,5%	44,4%	20,7%	12,4%
NORMANDIE	24,0%	48,2%	17,9%	10,0%
FRANCE METROPOLITAINE	23,9%	49,9%	16,7%	9,5%

Evolution annuelle moyenne 2013-2019

Source : Insee, RGP 2019	0-19 ans	20-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus
MANCHE	-0,9%	-0,8%	2,3%	0,2%
CALVADOS	-0,5%	-0,5%	2,6%	0,8%
ORNE	-1,4%	-1,4%	2,1%	0,2%
COTES D'ARMOR	-0,4%	-0,6%	2,3%	0,3%
NORMANDIE	-0,5%	-0,7%	2,4%	0,5%
FRANCE METROPOLITAINE	0,1%	-0,1%	2,2%	0,8%



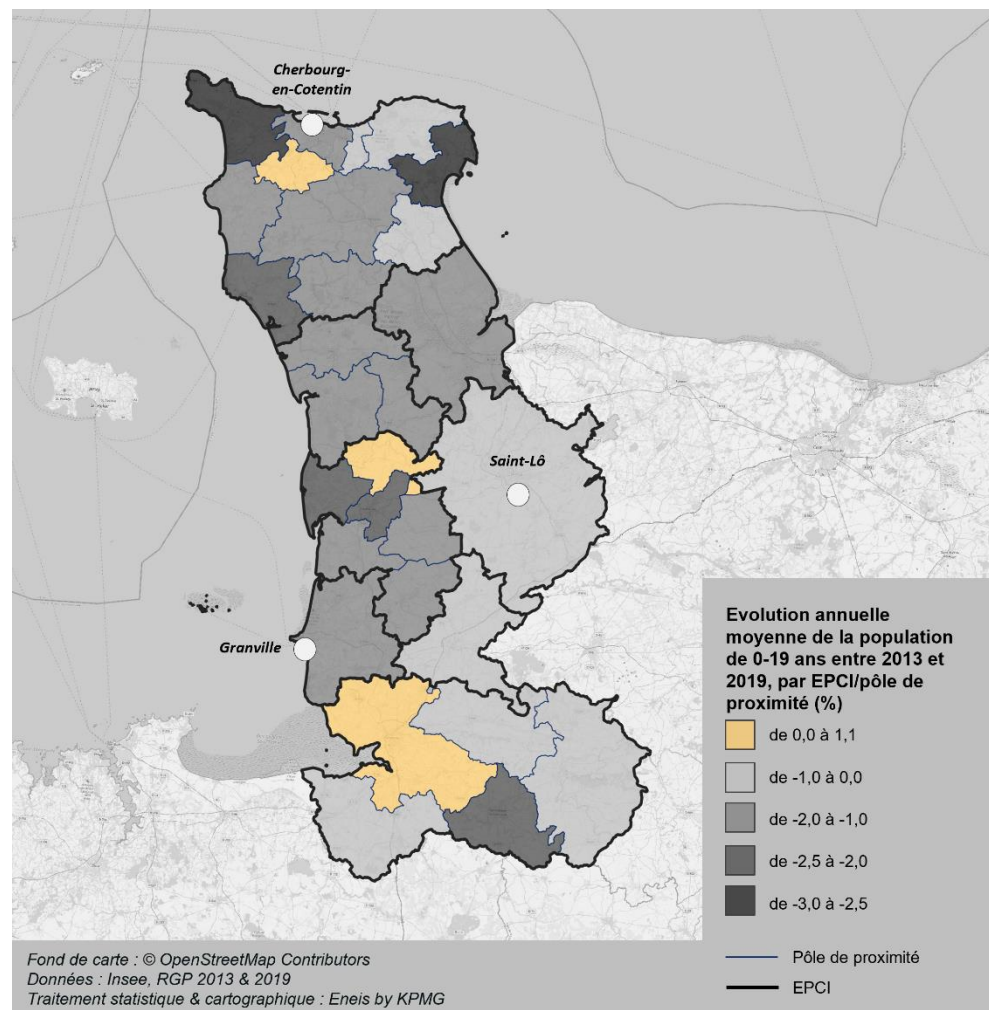
La **gérontocroissance** est l'augmentation du nombre de personnes âgées.

Le **vieillessement** de la population est l'augmentation de la part des personnes âgées sur l'ensemble de la population.

Evolution de la population

Une diminution du nombre de personnes de moins de 20 ans quasi-généralisée sur le territoire

- On observe une diminution de la population des moins de 20 ans **sur la quasi-totalité des EPCI** du département entre 2013 et 2019, allant de -0,1% par an au sein de la CA Saint-Lô à -1,7% par an au sein de la CC de Granville, terre et Mer. 4 autres EPCI ont vu leur population baisser de plus de 1% chaque année entre 2013 et 2019 : CC Coutances Mer et Bocage, CC de la Baie du Cotentin, CA du Cotentin, CC Côte Ouest Centre Manche.
- Cette diminution est particulièrement importante sur certains pôles de proximité du nord du département : le pôle du Val de Saire (-2,9%/an) et le pôle de la Hague (-2,8%/an).
- A contrario, un pôle de proximité voit sa population de moins de 20 ans augmenter de manière nette : le pôle de proximité de Douve et Divette qui enregistre une augmentation de +1,1%/an.
- Le pôle de Saint-Sauveur-Lendelin connaît également une augmentation de cette tranche d'âge mais nettement plus faible (+0,1%/an) et le pôle d'Avranches voit cette population stagner (+0,0%/an).



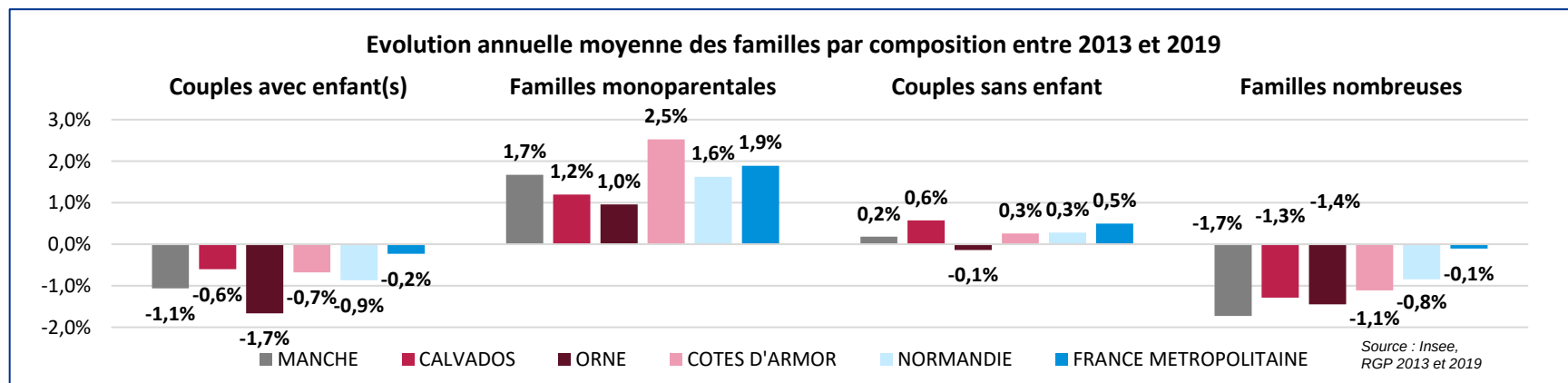
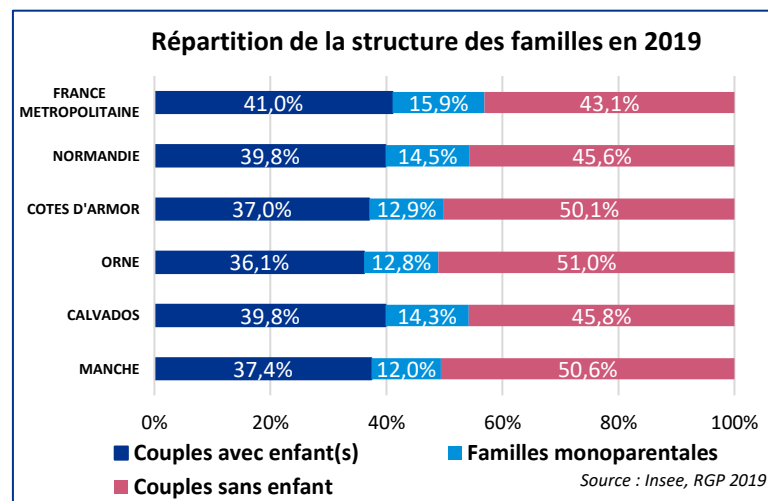
La composition des familles

Des couples sans enfant constituant la majorité des familles du territoire

- Le département de la Manche comptait 142 700 familles en 2019. Comme lors des observatoires précédents, plus de **la moitié des familles du département (50,6%) sont des couples sans enfant** (les personnes vivant seules n'entrent pas dans cette catégorie), une proportion très importante comparativement à la moyenne régionale (45,6%) et nationale (43,1%). Ce nombre de couples sans enfant est en augmentation entre 2013 et 2019 (+0,2% par an).

- A l'inverse **la part des familles avec enfants est moins importante à l'échelle de la Manche qu'au niveau de la Région et de la France métropolitaine**. On compte ainsi, en 2019, 53 403 couples avec enfants et 17 115 familles monoparentales, représentant respectivement 37,4% et 12,0% des familles, des ratios inférieurs aux échelons de comparaison (*voir graphique ci-contre*).

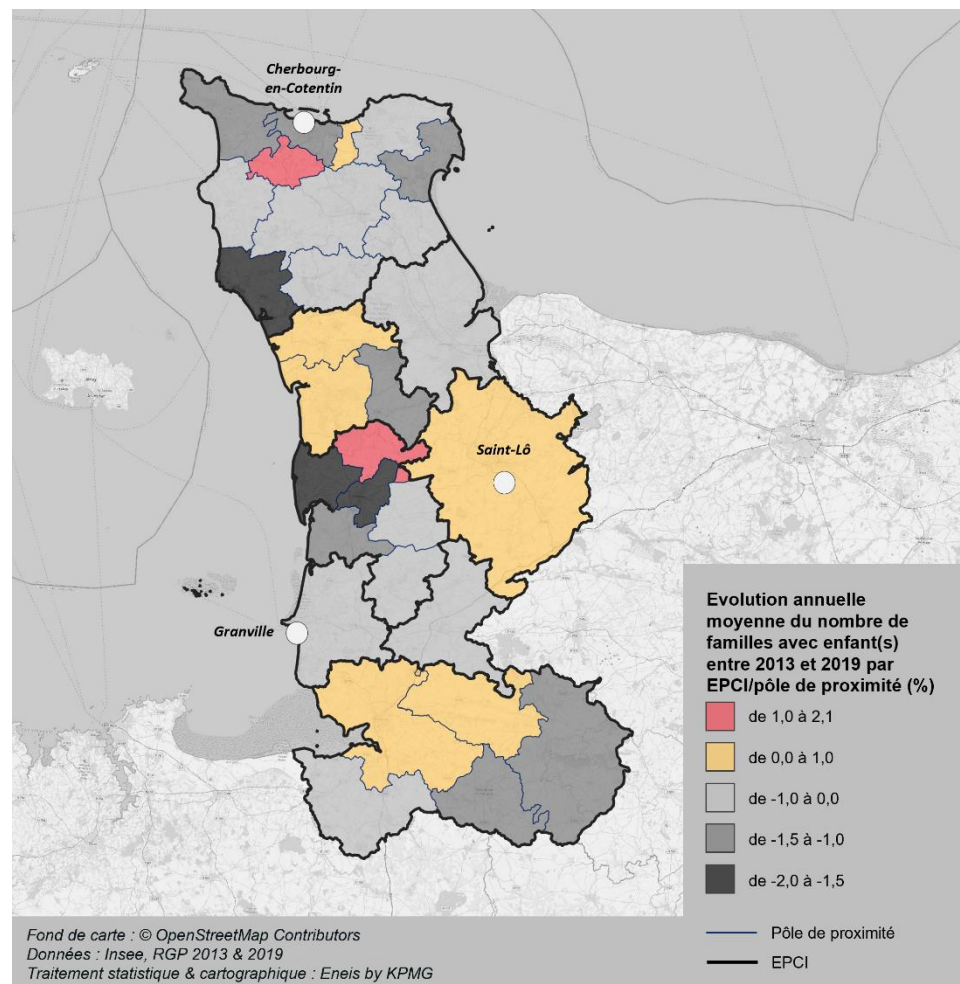
- L'évolution globale de la structure des familles entre 2013 et 2019 dans le département de la Manche correspond aux tendances observées aux échelles régionale et nationale. **La diminution des couples avec enfants a cependant été plus marquée dans la Manche** (-1,1% contre -0,2% au niveau national) que sur les échelons de comparaison. Le nombre de familles nombreuses a lui aussi largement diminué sur le département (-1,7% contre -0,8% au niveau régional et -0,1% à l'échelle nationale).



Les familles avec enfants

Une majorité de territoires où le nombre de familles avec enfants diminue

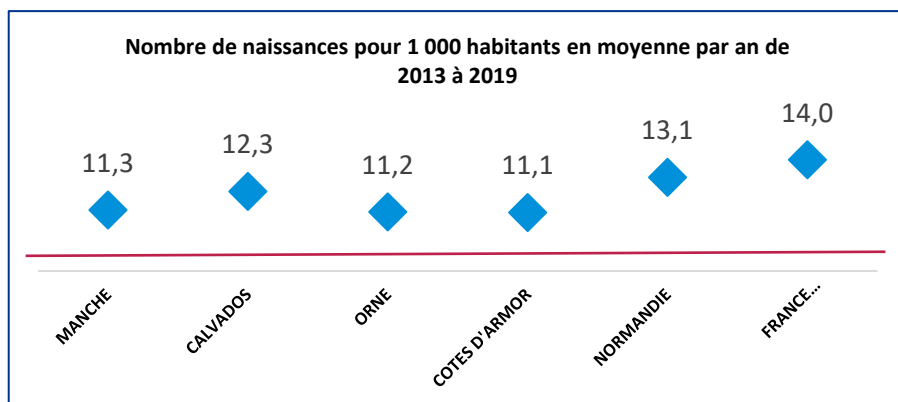
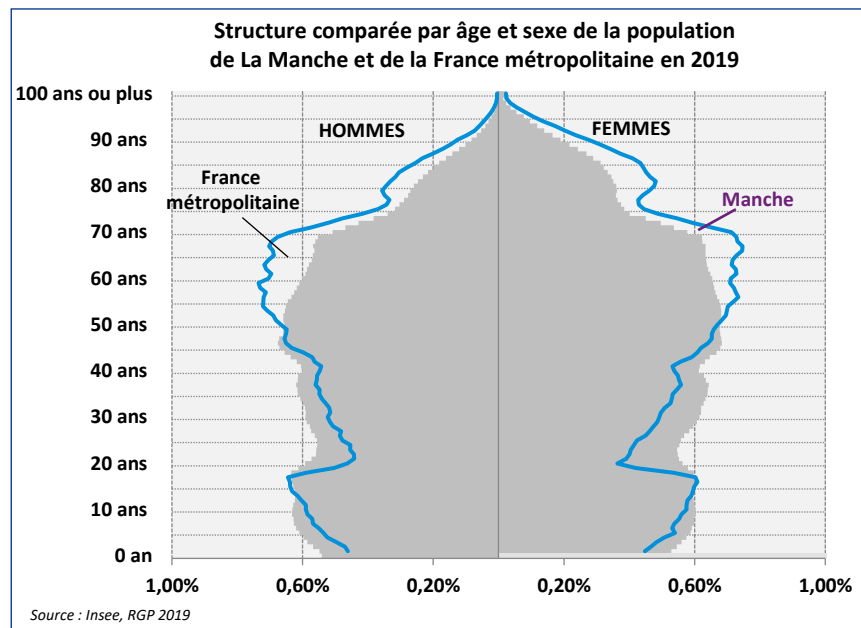
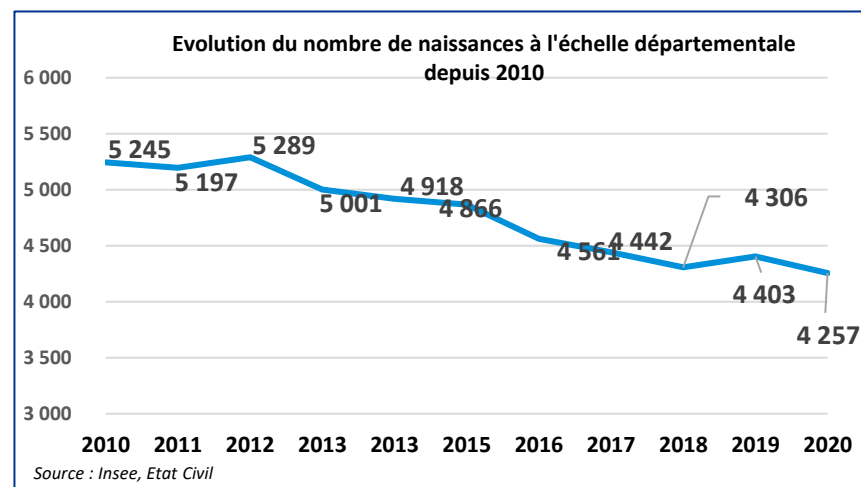
- En 2019, La Manche comptait **70 518 familles avec enfants** (couples avec enfants et familles monoparentales).
- Dans la majorité des EPCI et des pôles de proximité du département, le nombre de familles avec enfants a diminué chaque année entre 2013 et 2019.
- Toutefois, le nombre de familles avec enfants a augmenté fortement entre 2013 et 2019 dans un territoire en particulier, le pôle de **Douve et Divette, qui enregistre une augmentation +2,1%** de familles avec enfants. Le pôle de proximité Saint-Sauveur-Lendelin observe également une hausse de familles avec enfants entre 2013 et 2019 (+1,2%).
- **Cinq autres territoires ont vu leur population augmenter** (entre +0,1% dans le Pôle de Saint-Lô et +0,7% dans le pôle de la Saire) entre 2013 et 2019 : les pôles La Haye du Puits, du Canton de Lessay, Saint-Lô, d'Avranches, du Val de Sée et de la Saire.



La natalité

Une baisse continue de la natalité

- Entre 1982 et 2019, **le nombre de naissances pour 1 000 habitants n'a cessé de décroître dans la Manche**, passant de 14,2 entre 1982 et 1990 à 11,3 naissances entre 2013 et 2019.
- Cette baisse est parallèle à une réduction globale du nombre de naissances à l'échelle de la région ainsi qu'à l'échelle de la France métropolitaine. **Le nombre de naissances pour 1 000 habitants est par ailleurs moins important dans la Manche qu'en France métropolitaine** (11,3 contre 14 entre 2013 et 2019).
- Les données d'Etat Civil de 2020 confirment cette tendance à la baisse depuis 2010 (passage de 5 289 naissances en 2012 à 4 257 naissances en 2019) malgré **un léger rebond entre 2018 et 2019**.
- Ces écarts s'expliquent notamment par la part moins importante d'habitants ayant entre 20 et 40 ans (plus susceptibles d'avoir des enfants) au sein du département, comparativement à l'échelle nationale.

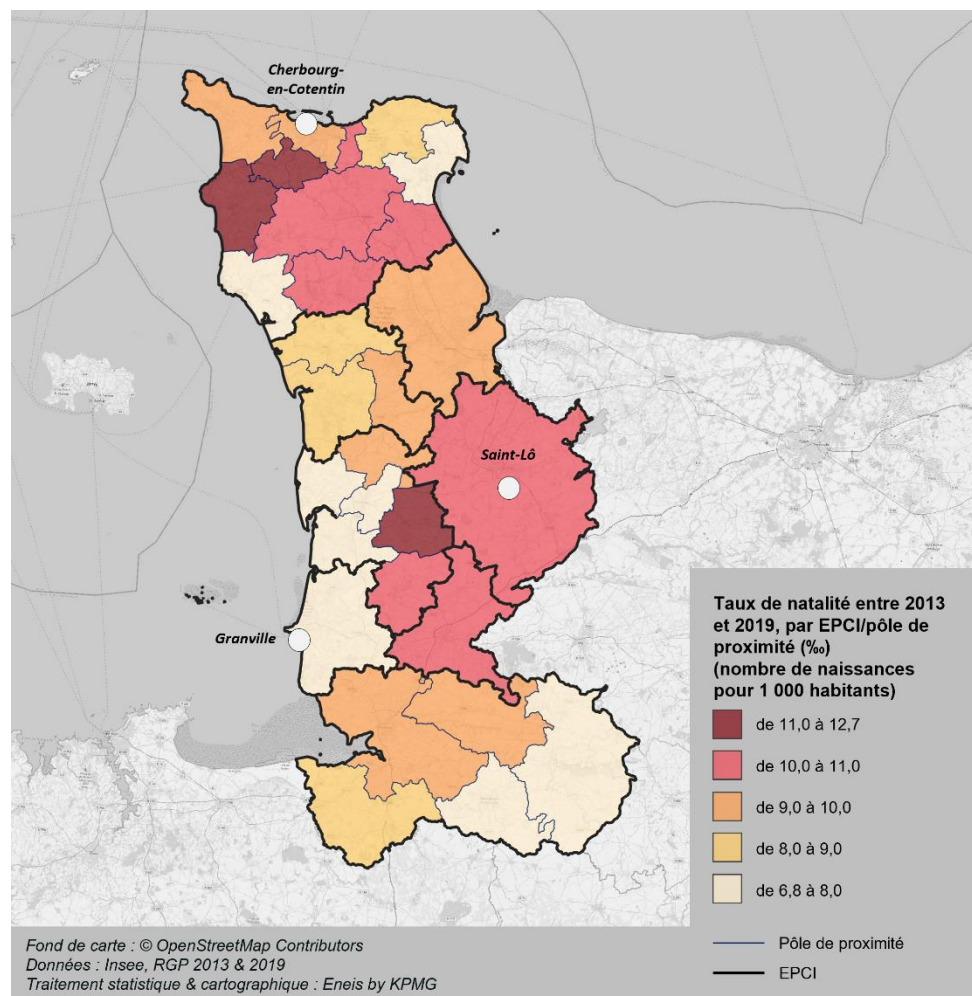


Source : Insee, RGP 2013 et 2019

La natalité

Un taux de natalité départemental inférieur à la moyenne nationale

- Au sein du département, 3 EPCI présentent un taux de natalité supérieur à la moyenne départementale qui est de 11,3 naissances pour 1000 habitants en 2019 (contre 9,5 en 2018) :
 - **Villedieu Intercom : 12,9 (contre 11,5 en 2018) ;**
 - **Saint-Lô Agglo : 12,7 (contre 10,7 en 2018) ;**
 - **CA du Cotentin 11,9 (contre 11,0 en 2018).**
- Néanmoins, même sur ces territoires, le taux de natalité reste inférieur à celui recensé à l'échelle de la France métropolitaine (14,0).
- La CC de Granville, Terre et Mer n'a quant à elle recensé que 8,9 naissances pour 1000 habitants en 2019, soit le taux de natalité le plus faible des EPCI du département.
- A l'échelle des pôles de proximité, Douve et Divette (12,6), Cerisy-la-Salle (11,8) et les Pieux (11,3) se distinguent par des taux de natalité élevés, à l'inverse des pôles de Saint Malo de la Lande (6,8), du Mortainais (7,0) et Granville (7,4).



La population des jeunes enfants

Une part d'enfants de moins de 6 ans qui continue de diminuer

- La part des enfants 0 à 5 ans dans la population de la Manche est légèrement plus faible à la part observée aux échelles régionale et nationale : 2,8% de la population de la Manche a moins de 3 ans (contre 3,1% à l'échelle régionale et 3,2% à l'échelle nationale) et 3,1% a entre 3 et 5 ans (contre 3,5% aux échelles régionale et nationale).
- La Manche voit par ailleurs **son nombre d'enfants de moins de 6 ans chuter** (de 2,3% par an en moyenne chaque année entre 2013 et 2019 pour les 0-2 ans et de 1,1% par an pour les 3-5 ans).
- Cette diminution est **plus rapide sur le département qu'aux échelles régionale et nationale pour les 0-2 ans**, et qu'à l'échelle nationale pour les 3-5 ans.
- Cependant, comparativement aux autres départements de comparaison (Calvados, Orne, Côtes d'Armor), la diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans dans la Manche apparaît par ailleurs moins importante, notamment comparativement à l'Orne (-3,3% de 0-2 ans par an entre 2013 et 2019 et -2,4/an pour les 3-5 ans).



Les effectifs âgés de 0 à 5 ans en 2019

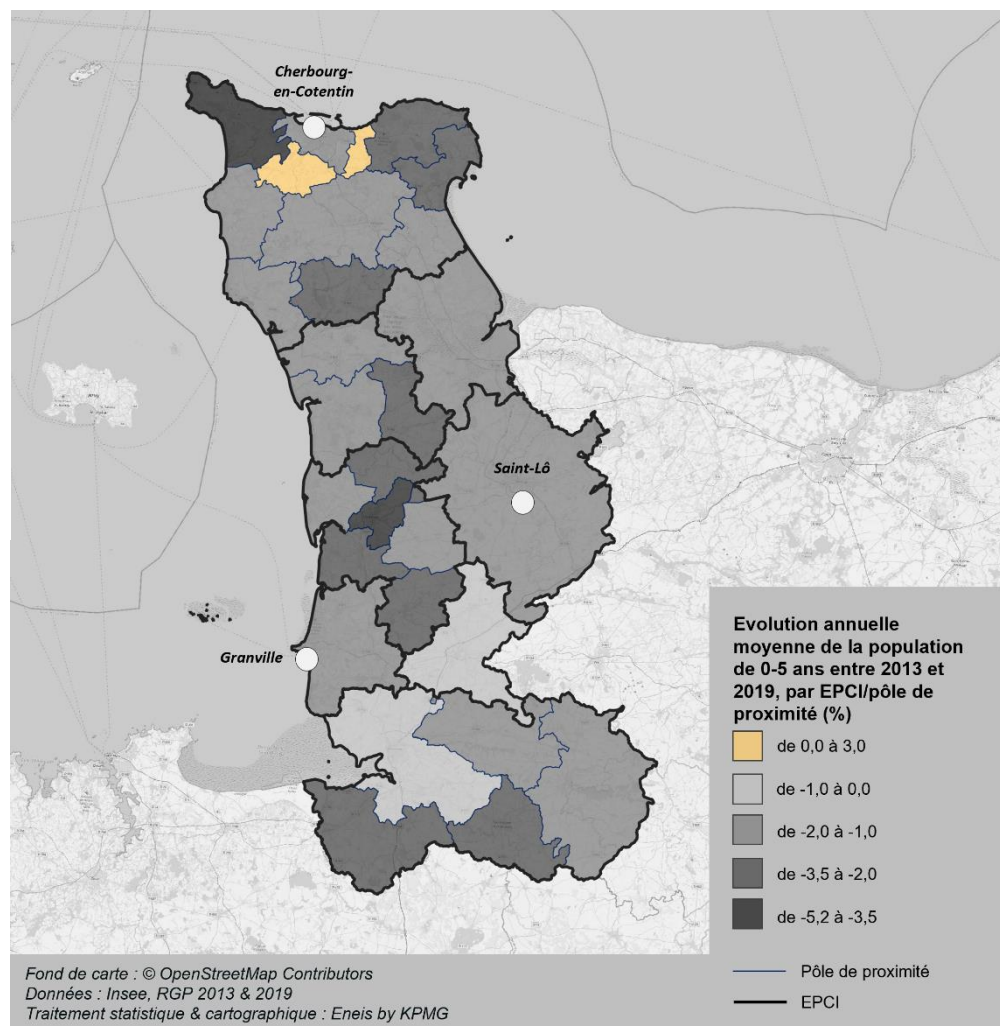
	0-2 ans en 2019	3-5 ans en 2019	Part des 0-2 ans en 2019	Part des 3-5 ans en 2019	Evolution annuelle moyenne des 0-2 ans entre 2013 et 2019	Evolution annuelle moyenne des 3-5 ans entre 2013 et 2019
MANCHE	13776	15587	2,8%	3,1%	-2,3%	-1,1%
CALVADOS	20344	22766	2,9%	3,3%	-2,1%	-1,4%
ORNE	7505	8528	2,7%	3,0%	-3,3%	-2,4%
COTES D'ARMOR	16328	18789	2,7%	3,1%	-2,4%	-1,8%
NORMANDIE	103472	114752	3,1%	3,5%	-1,9%	-1,1%
FRANCE METROPOLITAINE	2191441	2335366	3,2%	3,5%	-1,3%	-0,4%

Source : Insee, RGP 2013 et 2019

La population des jeunes enfants

Une diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans dans la quasi-totalité des pôles de proximité de la Manche

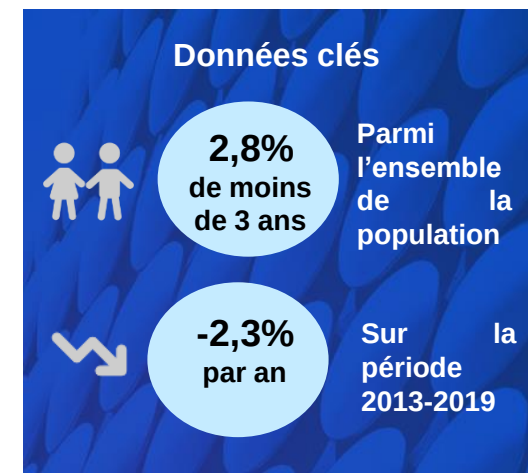
- La quasi-totalité des pôles de proximité du département ont vu leur nombre d'enfants de moins de 6 ans diminuer chaque année entre 2013 et 2019.
- La réduction a été la plus forte **dans le centre-ouest du département et tout au nord**, allant jusqu'à -5,2% par an dans le pôle de proximité de Coutances et -4% dans le pôle de La Hague.
- Seuls 2 pôles au nord du territoire ont vu leur nombre de jeunes enfants de moins de 6 ans augmenter : le **pôle de Douve et Divette** (+2,9% par an) et le **pôle de la Saire** (+1,9% par an).



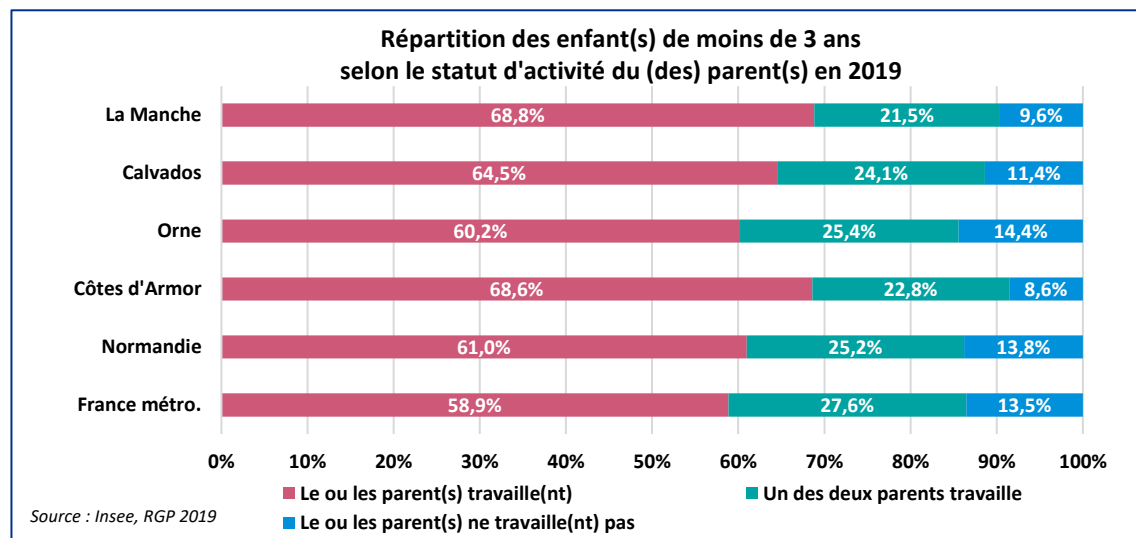
La population des jeunes enfants

Une tendance à la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans

- La part d'enfants de moins de 3 ans dans la population de la Manche (2,8%) est légèrement inférieure en 2019 à celle observée au niveau régional et national (respectivement 3,1% et 3,2%).
- De plus, la Manche voit son nombre d'enfants de moins de 3 ans baisser (de -2,3% en moyenne par an entre 2013 et 2019), de manière plus prononcée qu'aux échelles régionale (-1,9%) et nationale (-1,3%).
- Le nombre d'enfants de moins de 6 ans diminue également entre 2013 et 2019 (-1,7%). La réduction du nombre d'enfants de moins de 6 ans a été la plus forte dans le pôle de Coutances (-5,2%/an) et de La Hague (-4%/an).
- Parmi les pôles de proximité, seuls les territoires de Douve et Divette (+2,9%) et de la Saire (+1,9%) ont vu leur population d'enfants de moins de 6 ans augmenter nettement entre 2013 et 2019.



Un niveau d'activité élevé des parents d'enfants de moins de 3 ans



Source : Insee, RGP 2013 et 2019

La part de familles avec enfants de moins de 3 ans où les deux parents travaillent (68,8%) est supérieure à tous les échelons de comparaison, et notamment à la moyenne régionale (61%) et nationale (58,9%).

Ce taux d'activité des parents de jeunes enfants peut traduire des besoins en termes d'accueil du jeune enfant, mais également de potentiels enjeux de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale (adaptation des horaires des offres et services, etc.).

Les caractéristiques socio-économiques des familles

Des enfants vivant dans une famille à faible revenu davantage représentés dans le Centre du département

- En 2021, 9 832 familles avec enfants allocataires CAF vivaient sous le seuil de bas revenus, soit 13,9% des familles avec enfants. Ce chiffre est supérieur à celui observé en 2020 (9 357, soit 13,2% des familles à l'époque).
- Cette part est particulièrement importante au sein des CC Côte Ouest Centre Manche (14,7%) et Granville, Terre et Mer (14,6%), deux EPCI qui présentaient déjà des taux élevés en 2020. On constate cependant que 6 EPCI dépassent le taux de 14% : seuls les EPCI de la CA du Cotentin (13,4%) et de la CA du Mont-Saint-Michel Normandie (13,8%) sont légèrement en-dessous.
- A l'échelle des pôles de proximité, la part des familles avec enfants vivant sous le seuil des bas revenus dépasse les 20% sur le pôle de Coutances (23,6%) et reste très élevée sur le pôle de Sèves et Taute (18,4%) et le pôle de Cherbourg en Cotentin (19,5%), comme en 2020. A cette exception près, cette proportion est plus faible dans les pôles de proximité du nord du département : 3,6% sur le pôle de Douve et Divette ou encore 3,7% sur le pôle de la Saire.

Données clés

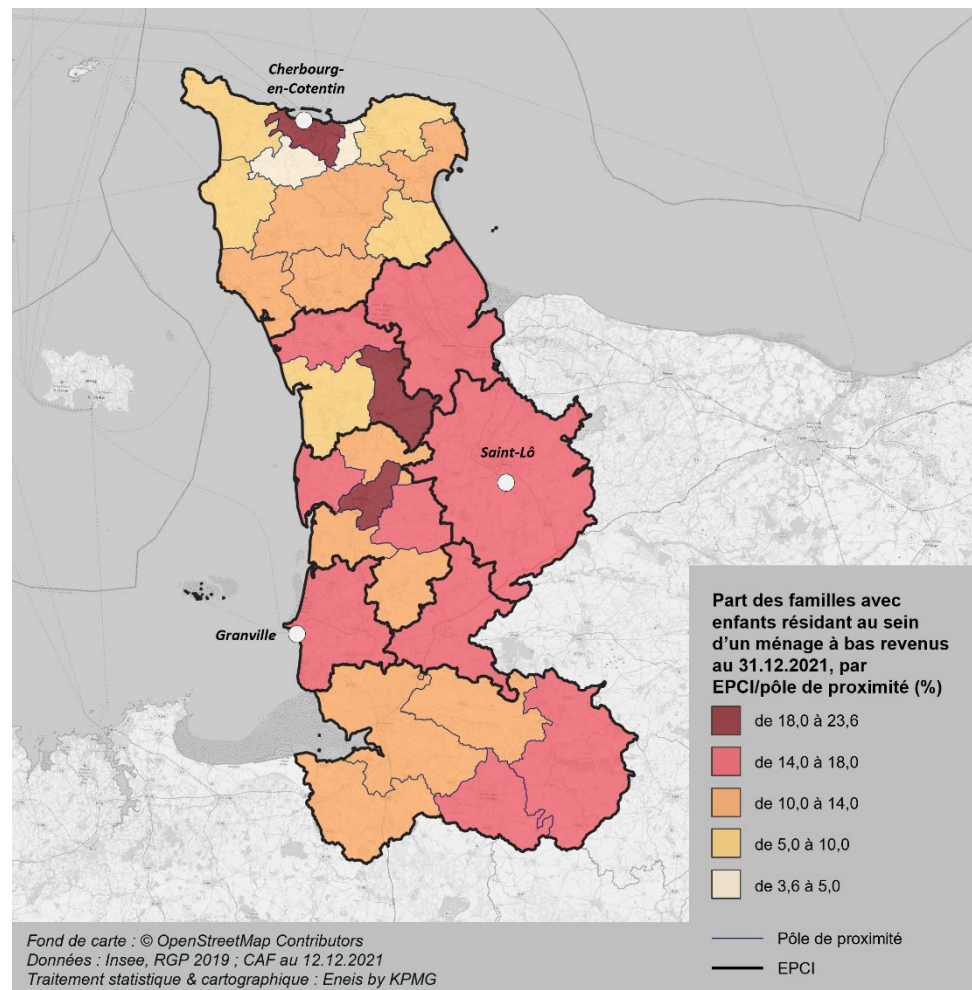
9 832

allocataires CAF avec enfant(s)
vivant sous le seuil de bas revenus
au 31.12.2021 (2020 : 9 357)

soit

13,9%

des familles
avec enfant(s)
du territoire

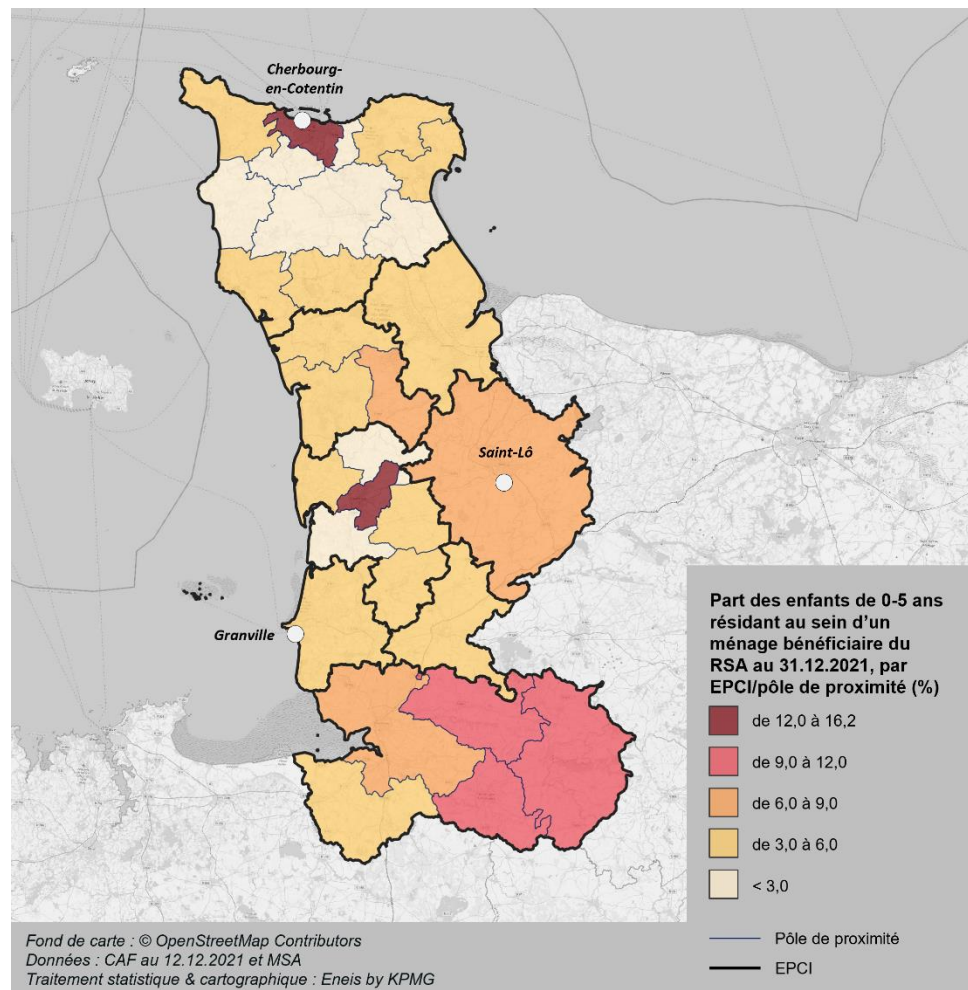


Les caractéristiques socio-économiques des familles

Une part plus importante d'enfants vivants au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA dans le sud du département

En 2021, **6,7%** des enfants manchois de moins de 6 ans vivaient au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA (*données CAF et MSA*). Ce chiffre est en diminution par rapport à 2020 (7,2%), mais similaire à celui de 2019 (6,8%). Cela représente un total de 1 980 enfants concernés dans le département en 2021.

La part des enfants de moins de 6 ans résidant **au sein d'un ménage bénéficiaire du RSA** est la plus importante au sein de la CC Mont-Saint-Michel-Normandie (8,3%, soit 418 enfants), comme en 2020. Deux autres EPCI présentent des taux élevés : la CA du Cotentin (6,8%, soit 747 enfants) et la CA de Saint-Lô Agglo (6,9%, soit 340 enfants), témoignant d'une fragilité plus importante au sein des pôles urbains du département.



4

La capacité théorique d'accueil du jeune enfant



La capacité théorique d'accueil du jeune enfant



A retenir

- Un taux de couverture globale important mais en diminution d'années en années.
- 89,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 2,2 points de moins qu'en 2020 et 4,9 points de moins qu'en 2019.
- Une offre globale soutenue essentiellement par l'accueil individuel, ce qui explique en partie la baisse du taux de couverture du fait de départs à la retraite d'assistants maternels non remplacés.
- Des disparités territoriales repérées au sein des EPCI et des pôles de proximité : le taux de couverture est ainsi particulièrement élevé dans les deux principales agglomérations du département, la CA du Cotentin (94,8%) et la CA Saint-Lô Agglo (93,3%) ainsi que CC Côte Ouest Centre Manche (95,2%), mais relativement faible au sein de la CC Coutances Mer et Bocage (76,9).



Données clés

Une capacité d'accueil théorique globale de 89,6 pour 100 enfants de moins de 3 ans

(91,8 en 2020 et 93,5 en 2019)

89,6



72,8

Places : assistant maternel et garde au domicile*

8,9

Places : établissement d'accueil du jeune enfant

8,0

Places : école maternelle pour les enfants de 2 ans

**Si les crèches familiales sont officiellement considérées comme de l'accueil collectif, les données relatives aux assistants maternels travaillant en crèche familiale ont ici été considérées dans le total « places : assistant maternel et garde au domicile », les données disponibles ne permettant pas une répartition différente. Ce choix pourra faire l'objet d'un éventuel ajustement lors des prochains observatoires, sous réserve de données disponibles.*

La capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Une capacité théorique d'accueil importante mais en diminution, en raison d'une dépendance importante de l'offre à l'offre d'accueil individuel, marquée par les départs non remplacés d'assistants maternels

- Au 31 décembre 2021, la Manche a un taux de couverture globale de 89,6 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

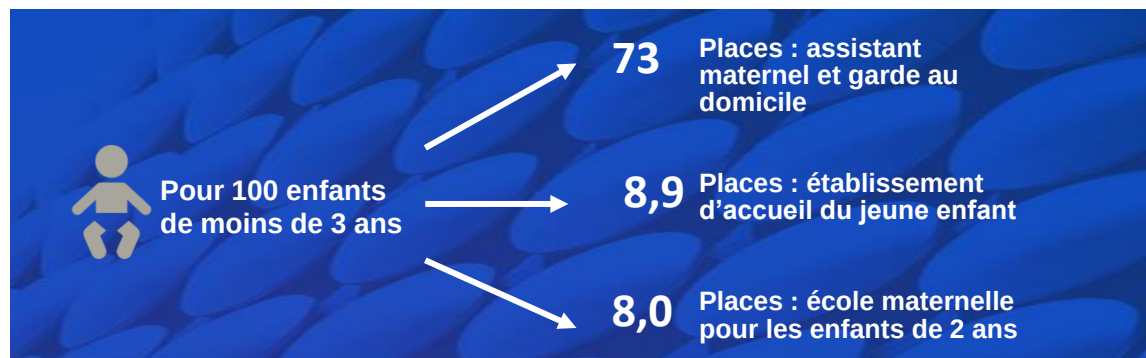
- Ce taux, bien qu'important comparativement à la moyenne nationale, est en diminution depuis 2018. En effet, l'augmentation du nombre de places en accueil collectif (+21 places entre 2020 et 2021) est loin de compenser la baisse du nombre de places en accueil individuel (- 299 places d'accueil à la journée entre 2020 et 2021).

- Or, la **capacité théorique d'accueil est essentiellement portée par l'accueil individuel**. Le taux de couverture individuel est de 72,8 pour 100 enfants de moins de 3 ans et a chuté de façon conséquente (moins 2,3 points par rapport à 2020 et moins 4,9 point par rapport à 2018). La baisse du nombre d'assistants maternels en activité sur le département, dynamique engagée depuis plusieurs années, est par ailleurs pressentie pour se poursuivre (*voir pages suivantes*).

- Par ailleurs, les capacités d'accueil diminuent plus rapidement que le nombre d'enfants sur le territoire, bien que celui-ci soit également en baisse (-2,7%/ an entre 2013 et 2019). Malgré la diminution démographique, la diminution des capacités d'accueil en individuel constitue ainsi un point de vigilance à l'échelle du département, et un point de veille quant au rééquilibrage territorial de l'offre.

Capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la Manche (tous modes d'accueil) Sources : CD50

	2018	2019	2020	2021
Assistant(e)s maternel(le)s et garde à domicile	77,7	76,9	75,1	72,8
Accueil en EAJE	9,7	8,3	8,7	8,9
Scolarisation des 2 ans	8,4	8,3	8,0	8,0
Capacité théorique totale	95,8	93,5	91,8	89,6



La capacité théorique d'accueil du jeune enfant

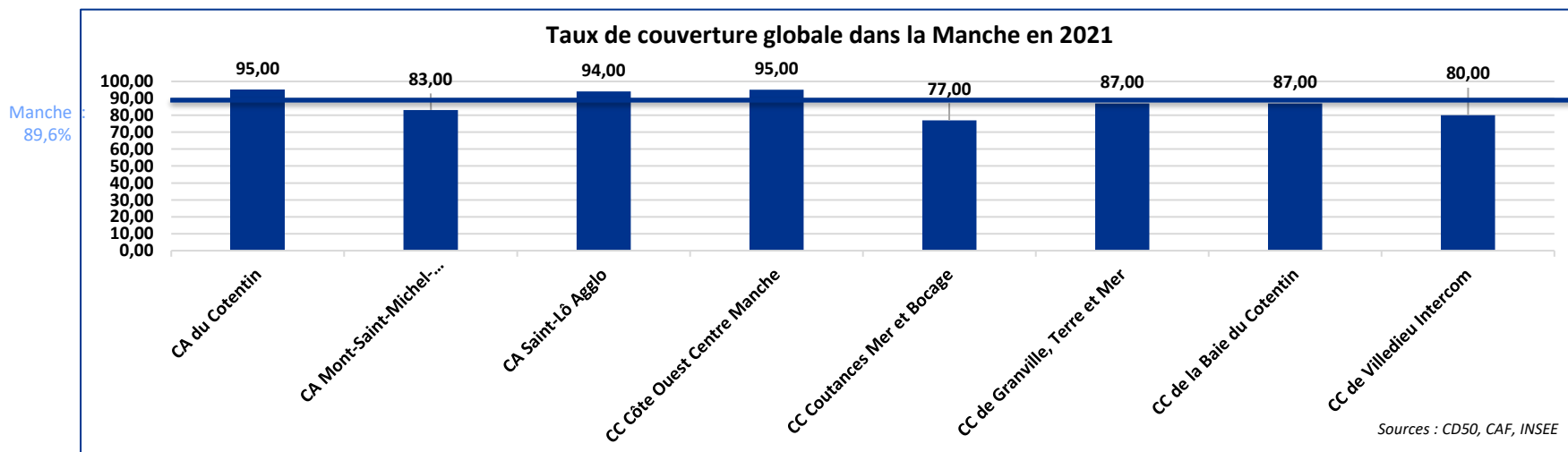
Des disparités territoriales repérées au sein des EPCI et des pôles de proximité

A l'échelle des EPCI, plusieurs territoires présentent un taux de couverture global particulièrement élevé :

- 3 EPCI présentent un taux de couverture global supérieur au taux départemental (CA du Cotentin, CA Saint-Lô Agglo et CC Côte Ouest Centre Manche) qui était de 89,2 en 2021.
- A l'inverse, la CA Mont-Saint-Michel Normandie (82,9) et la CC Villedieu Intercom (80,3) ont des taux relativement faibles et la CC Coutances Mer et Bocage a le plus faible taux du département (76,9) qui reste toutefois largement supérieur à celui constaté à l'échelle de la France métropolitaine (58,9 en 2017).

A l'échelle des pôles de proximité (voir page suivante) :

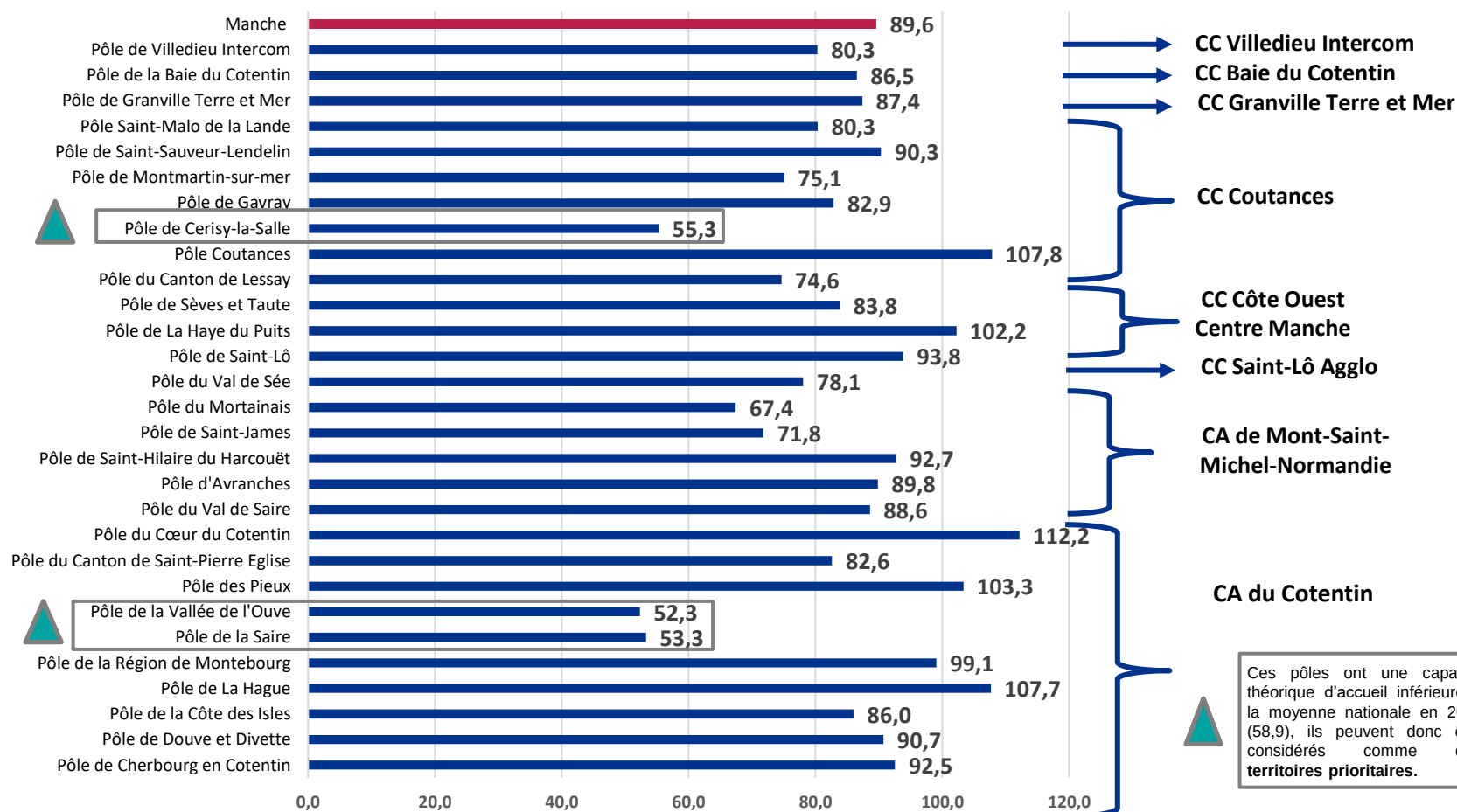
- 3 pôles de proximité ont un taux de couverture globale de moins de 60 places pour 100 enfants de moins de 3 ans : les pôles de la Saire (53,3), de la Vallée de l'Ouve (52,3) et de Cerisy-la-Salle (55,3). Les deux premiers pôles cités sont situés dans le nord du département tandis que Cerisy-la-Salle se situe au centre (dans la CC de Coutances Mer et Bocage). Ils s'agit de pôles plutôt ruraux.
- A l'inverse, 11 pôles ont des taux de couverture globale de plus de 90 places pour 100 enfants de moins de 3 ans : les pôles de Cherbourg-en-Cotentin, de Douve et Divette, de la Hague, de la Région de Montebourg, des Pieux, du Cœur du Cotentin, de Saint-Hilaire du Harcouët, de Saint-Lô, la Haye du Puits, de Coutances, de Saint-Sauveur-Lendelin et de Saint-Malo de la Lande. Il s'agit de pôles essentiellement urbains, dont une partie située au sein de la CA du Cotentin (nord du département), particulièrement bien couverte.



La capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Les taux de couverture cachent des réalités disparates : à taux de couverture similaire, certains EPCI comptent ainsi une population de jeunes enfants nombreuse et une offre importante, alors que d'autres EPCI ont une population faible et une offre faible. L'ensemble des EPCI et la quasi-totalité des pôles de proximité ont des capacités théoriques d'accueil supérieures à la moyenne nationale (à l'exception des trois pôles encadrés ci-dessous).

Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil formels pour 100 enfants



Sources : CD50, CAF, INSEE

5 L'offre d'accueil individuel du jeune enfant



L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile



A retenir

- Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés qui se poursuit sur le territoire (3 331 en 2021, contre 3 571 en 2020), soit une baisse de 6,7% entre 2020 et 2021...
- ... et qui se traduit par une capacité d'accueil théorique en baisse par rapport à 2020 (73 en 2021 contre 74,5 en 2020).
- Un cinquième (20,4%) des assistants maternels âgés de 60 ans ou plus, un constat qui traduit un enjeu de renouvellement des professionnels à anticiper au cours des prochaines années.
- Un recours encore faible à la garde à domicile, en 2021, pour 1 000 enfants de moins de 6 ans, seuls 10 ont été gardés par un employé à domicile.



Données clés

3 331 assistants maternels agréés sur l'ensemble du territoire en 2021

(3 571 en 2020 et 3 871 en 2019)

10 028 places d'accueil

(10 351 en 2020)

2 030 places d'accueil en périscolaire*

(2 271 en 2020)

84,1%

Taux d'activité des assistants maternels en 2021

(88,3% en 2019)

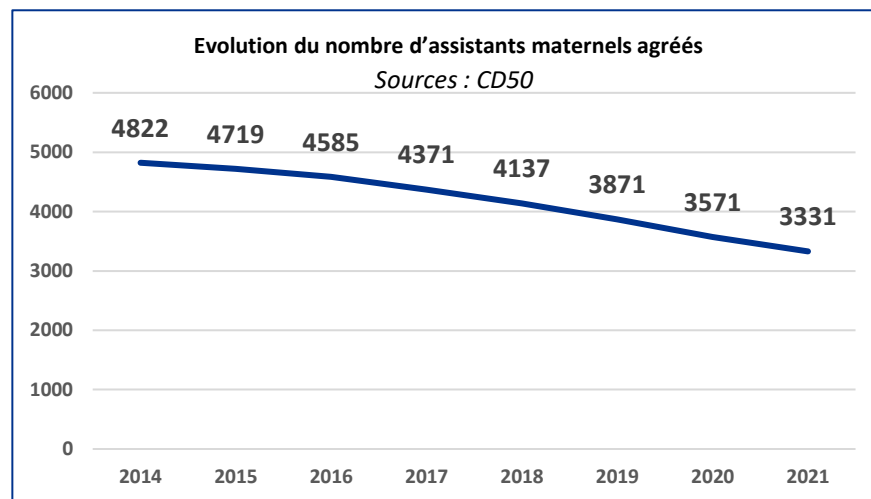
**Suite à l'ordonnance du 19 mai 2021, la notion d'accueil à la journée ou en périscolaire a disparu. De fait, ce chiffre n'est plus représentatif. Le choix a cependant été fait de conserver cette distinction pour l'observatoire au 31/12/2021, conformément aux données reçues.*

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés qui se poursuit sur le territoire

- Au 31 décembre 2021, le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recense sur le département de la Manche **3 331** assistants maternels agréés, pour un **total de 10 028 places d'accueil à la journée**.
- Ce chiffre confirme l'évolution à la baisse du nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire observée depuis 2013 : le nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire a en effet diminué de 31,4%.
- Sur la seule période 2020-2021, cette diminution est de l'ordre de 6,5% : on constate ainsi que la diminution s'accélère.
- Ces tendances sont à mettre en lien avec les évolutions démographiques récentes. En effet, le territoire se caractérise également par un recul important du nombre d'enfants de moins de 3 ans (de -2,7% entre 2013 et 2019), ce qui traduit une **diminution des besoins.... Toutefois moins rapide que la diminution de l'offre d'accueil individuel**.



Evolution du nombre d'assistants maternels



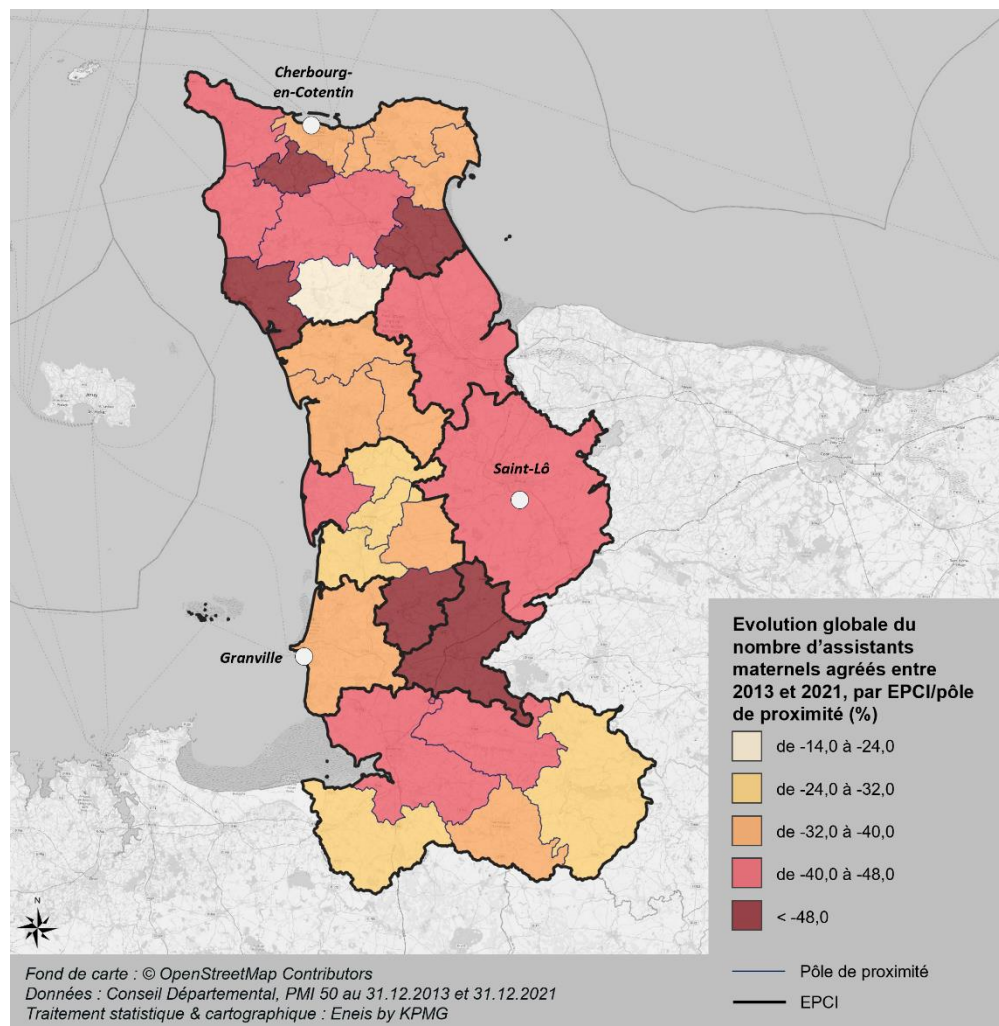
-6,5% d'assistants maternels agréés entre 2020 et 2021 (PMI)

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Une diminution enregistrée sur l'ensemble du département

- Sur la période 2013-2021, le **nombre d'assistants maternels est en baisse** sur l'ensemble du territoire (voir pages précédentes).
- Certains territoires connaissent toutefois une **diminution plus marquée** du nombre d'assistants maternels agréés qu'à l'échelle du département sur cette période. Se distinguent ainsi les pôles de proximité de la Vallée de l'Ouve (-9,4%/an), de Montmartin-sur-Mer (-7,7%), de Coutances et de Saint-Sauveur-Lendelin (-7,6% par an sur les deux pôles), de Saint-James (-7,5%/an) et du Mortainais (-7,4%/an).
- Sur la période très récente (2020-2021), la très grande majorité des territoires enregistre une diminution du nombre d'assistants maternels. Seul le Pôle de la Côte des Isles connaît une évolution positive entre 2020 et 2021 (+ 1 assistant maternel), et seuls les Pôles de Coutances et de Canton et de Lessay présentent un nombre d'assistants maternels stable. Tous les autres pôles de proximité du département voient leur population d'assistants maternels diminuer.

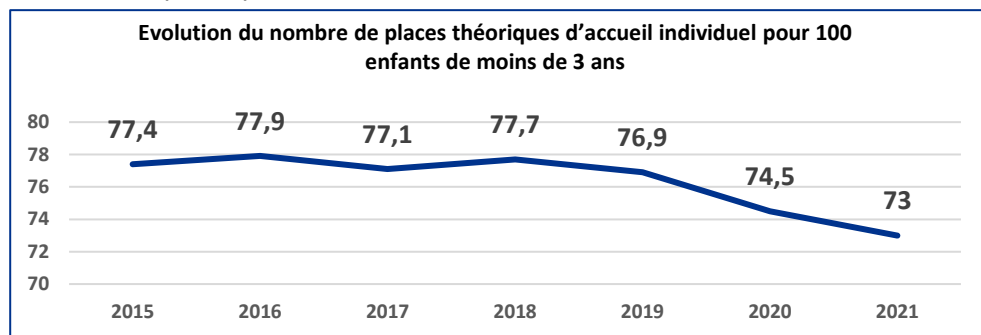


L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Une capacité d'accueil théorique en diminution chez les assistants maternels du territoire

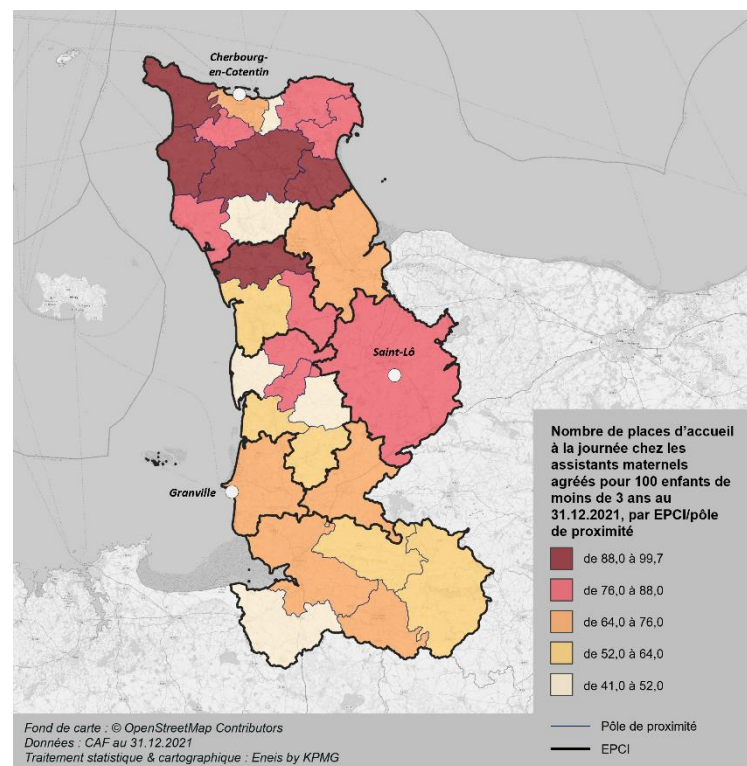
- En lien avec la diminution du nombre d'assistants maternels (voir pages précédentes), on constate une **baisse marquée de la capacité d'accueil théorique en individuel** entre 2020 et 2021, avec 73 places d'accueil à la journée en 2021 pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 74,5 en 2020 et 76,9 en 2019.
- La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans reste cependant largement supérieure à l'échelle de la Manche (73%) qu'à l'échelle nationale (33,2%).



Des disparités territoriales qui se maintiennent en faveur du nord du département

- Cette analyse appelle toutefois des nuances, au regard des réalités territoriales différentes observées à l'échelle des EPCI et pôles de proximité.
- Les pôles de la Hague, la Région de Montebourg, des Pieux, de La Haye du Puits et du Cœur du Cotentin, tous situés au nord du département, sont ceux où la capacité d'accueil individuel est la plus importante (supérieure à 90 places).
- A contrario, les pôles de la Saire, de la Vallée de l'Ouve, de Saint-James, de Cerisy-la-Salle et de Saint-Malo de la Lande sont les territoires les moins dotés en 2021 avec une capacité d'accueil individuel qui demeure dans tous les cas supérieure à la moyenne nationale (33,2 places en 2018).

Capacité théorique d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans

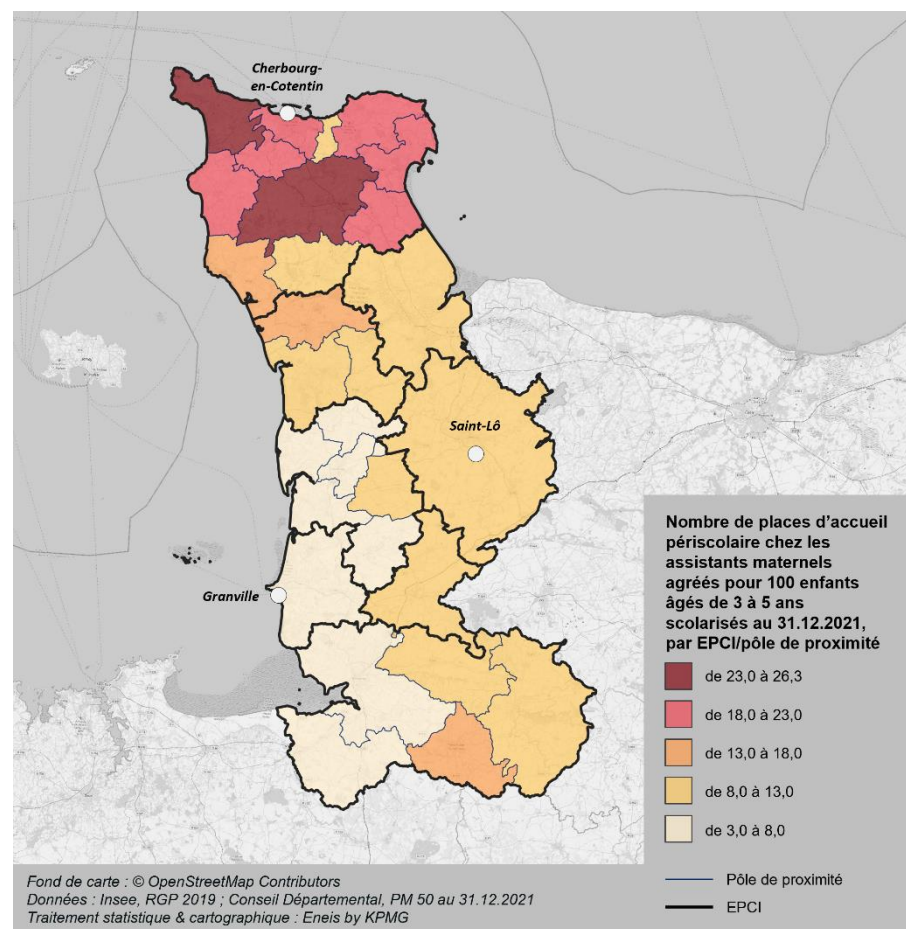
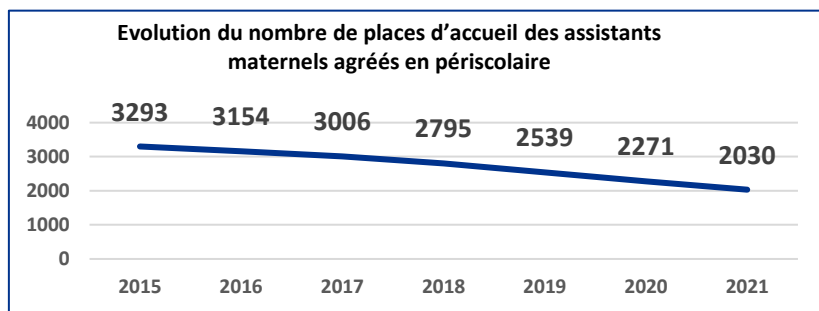


L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Une diminution régulière du nombre de places en accueil périscolaire chez les assistants maternels

- Outre l'accueil des enfants de moins de 3 ans, les assistants maternels proposent également des places en accueil périscolaire* : en 2021, **2 030 places** sont proposées contre 2 271 en 2020. Cette baisse (-10,5% entre 2020 et 2021) accentue encore davantage l'évolution constatée les années précédentes. Cette diminution marquée peut notamment être analysée, au-delà du phénomène de vieillissement des professionnels, au regard du fait que les assistants maternels ont tendance à favoriser plus largement l'accueil d'enfants de moins de 3 ans.
- En 2021, le taux de couverture en accueil périscolaire atteint **13 places pour 100 enfants âgés de 3-5 ans** (contre 14,4 places en 2020, un taux en diminution au regard de la baisse du nombre de places). Ce ratio est beaucoup plus élevé dans le nord du département (26,3 dans le pôle du Cœur de Cotentin, 25 dans celui de la Hague, 23 dans le pôle de Montebourg et de Douve et Divette et 22 dans les pôles de Cherbourg en Cotentin et du Val de Saire).



**Suite à l'ordonnance du 19 mai 2021, la notion d'accueil à la journée ou en périscolaire a disparu. De fait, ce chiffre n'est plus représentatif. Le choix a cependant été fait de conserver cette distinction pour l'observatoire au 31/12/2021, conformément aux données reçues.*

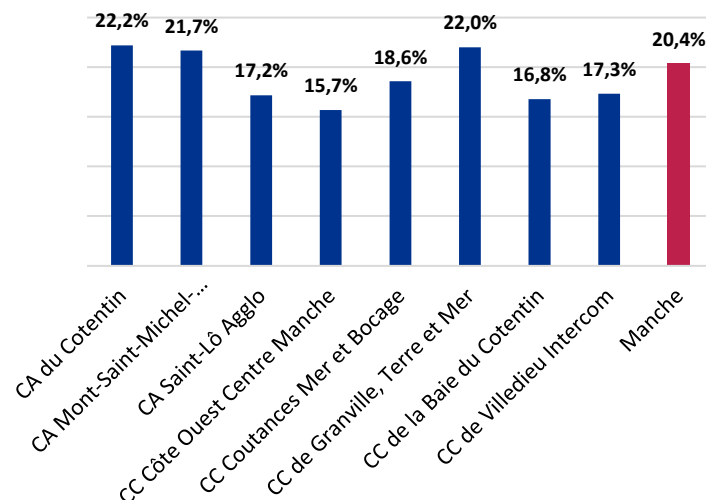
L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Un part importante des assistants maternels âgés de 60 ans ou plus

- L'âge moyen des assistants maternels du territoire augmente continuellement depuis 2013 : il est passé de 45,7 en 2013 à 49,4 ans en 2019. **En 2020, il varie entre 47,8 ans** (CC Côte Ouest Centre Manche et CC de Villedieu Intercom) **à 50,4 ans** (CA Mont-Saint-Michel-Normandie). *Données 2021 non disponibles.*
- En 2021, **plus d'un cinquième (20,4%) des assistants maternels agréés ont 60 ans ou plus**, soit 679 assistants maternels, un chiffre en augmentation par rapport à 2019 (14,4%). Ce constat souligne un enjeu d'anticipation des nombreux départs en retraite qui se profilent.
- C'est sur la CC de la Baie du Cotentin que la part d'assistants maternels agréés de 60 ans ou plus est la plus faible sur le département (16,8%). Elle est également relativement faible sur la CA Saint-Lô Agglo (17,2%) et la CC de Villedieu Intercom (17,3%). En revanche cette proportion est élevée sur la CA du Cotentin (22,2%), la CC de Granville, Terre et Mer (22%) et la CA Mont-Saint-Michel-Normandie (21,7%). A l'intérieur des EPCI, la part des assistants maternels de 60 ans et plus atteint les 32,3% sur le Pôle du Mortainais/ Il est en revanche particulièrement faible sur le pôle de Gravay (4,2%) et du Canton de Lessay (10,2%).

Part des assistants maternels agréés âgés de 60 ans ou plus en 2021



Comme les années précédentes, l'enjeu du départ à la retraite d'un nombre important d'assistants maternels est donc toujours d'actualité sur le territoire.

Cet enjeu est toutefois à nuancer au regard :

- D'une capacité d'accueil individuel qui reste très importante par rapport à la moyenne nationale ;
- D'un taux d'activité des assistants maternels important (84,1%) ;
- De la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire départemental, traduisant une baisse progressive des besoins théoriques en matière d'accueil du jeune enfant.

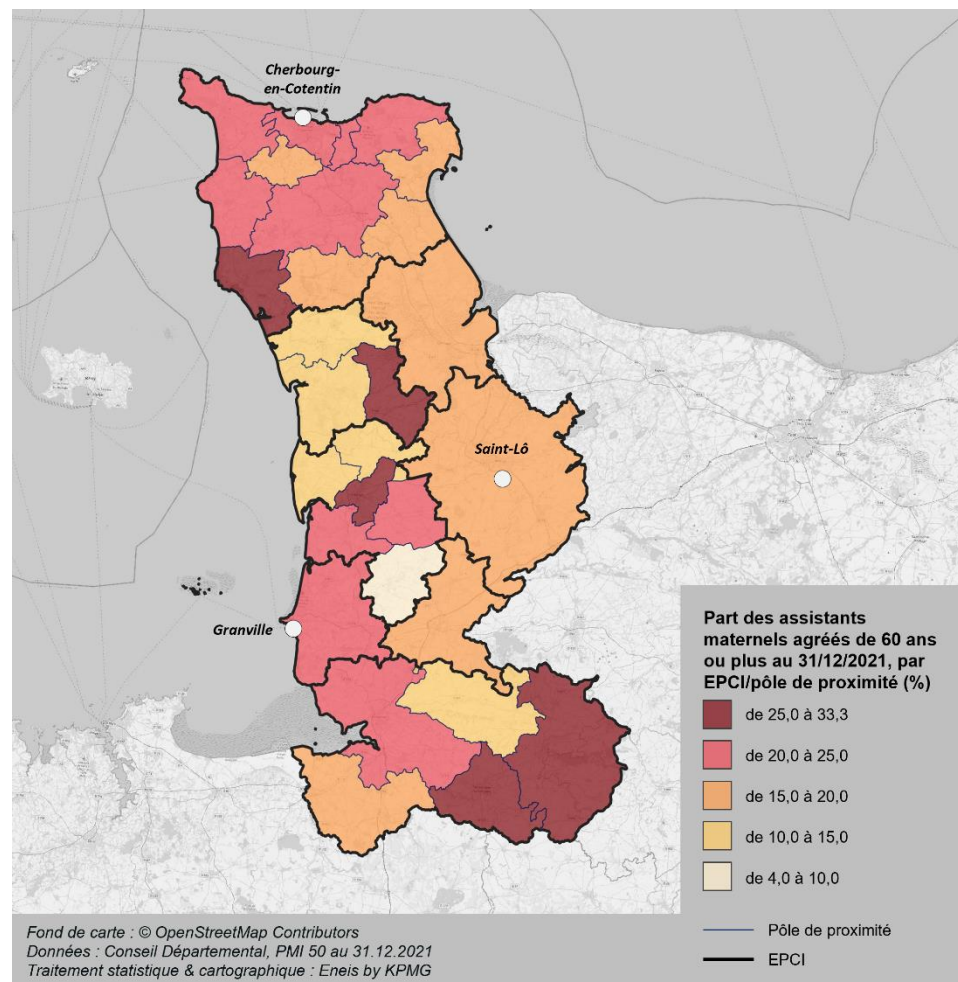
L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

La Côte des Isles, la Saire, le Mortainais et Cerisy-la-Salle davantage touchés par le vieillissement des assistants maternels

A l'échelle infra-départementale, plusieurs territoires présentent une part des assistants maternels agréés de 60 ans ou plus particulièrement élevée :

- Le Pôle du Mortainais compte près d'un tiers d'assistants maternels âgés de plus de 60 ans (32,3% en 2021 contre 19,7% en 2020), il s'agit du taux le plus élevé enregistré à l'échelle des pôles de proximité. Le Pôle de la Côte des Isles recense 28,9% d'assistants maternels âgés de 60 ans et plus en 2021 (contre 25% en 2020), et celui de Sève-et-Taute 28,6%. Les pôles de Saint-Hilaire du Harcouët (-25,8%) et de Coutances (25,5%) comptent également plus d'un quart d'assistants maternels agréés âgés de plus de 60 ans.
- Seul le pôle de Gavray compte moins de 10% d'assistants maternels agréés âgés de plus de 60 ans en 2021 (4,2%).

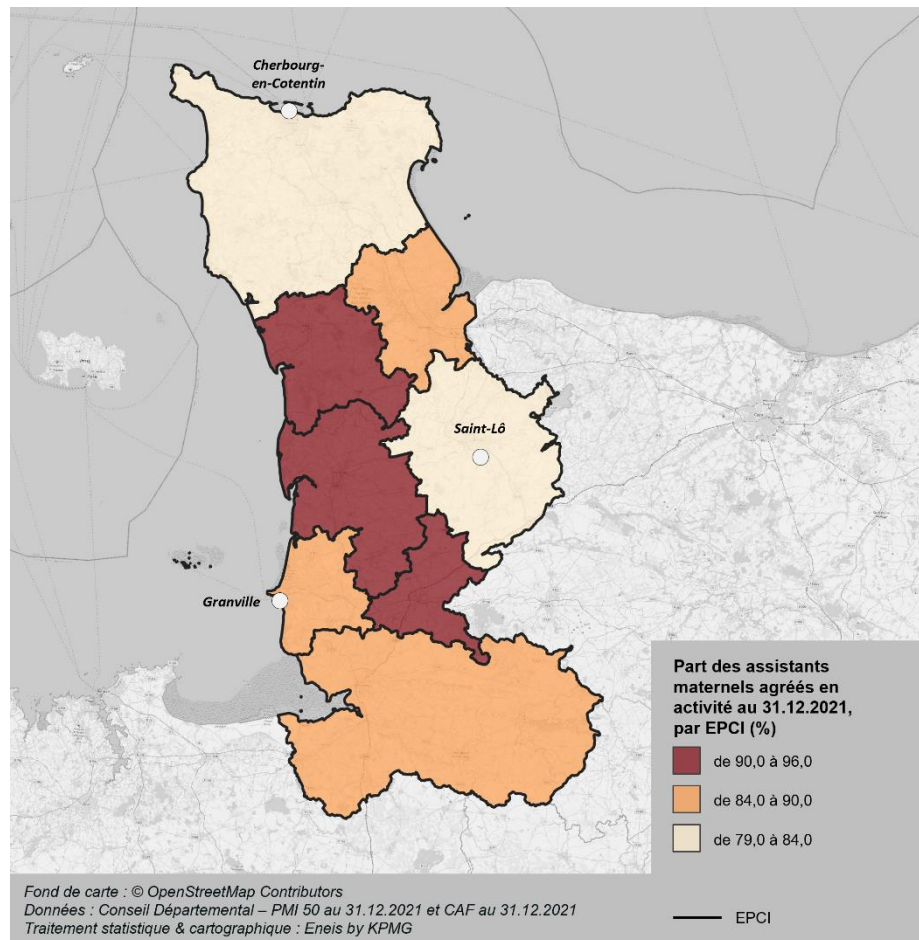


L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Un taux d'activité des assistants maternels en diminution

- Au regard de la chute du nombre d'assistants maternels sur le territoire, on constate logiquement une diminution du nombre d'assistants maternels actifs : ils étaient 3155 en 2019 (*chiffres 2020 non disponibles*), contre **2801 en 2021**.
- Le taux d'activité des assistants maternels au global au niveau du département est ainsi de **84,1% en 2021**, contre 88,3% en 2019 (soit un taux en diminution).
- Si les taux demeurent élevés sur l'ensemble du département, on constate cependant des **disparités territoriales** (*voir carte ci-contre*). Le centre du département concentre les taux d'activité les plus élevés (95,5% pour la CC Côte Ouest Centre Manche, 93,3% pour la CC de Villedieu Intercom et 92,9% pour la CC Coutances Mer et Bocage). La CA du Cotentin présente le taux d'activité le plus faible du département (79,5%), ce qui permet de nuancer le nombre de places d'accueil individuel réellement disponibles sur le territoire.
- Compte tenu des effectifs parfois faibles sur certains pôles, les comparaisons pluriannuelles peuvent connaître des évolutions importantes en pourcentage qu'il convient d'analyser avec précaution.



L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

1- Les assistants maternels et la garde à domicile

Un recours encore faible à la garde à domicile

- En 2021, pour 1 000 enfants de moins de 6 ans, seuls 10 ont été gardés par **un employé à domicile** (familles bénéficiaires du complément mode de garde à domicile). Les territoires où ce mode de garde était le plus répandu sont la CC Granville, Terre et Mer (14 enfants pour 1 000) et la CC de Villedieu Intercom (17 enfants pour 1 000). La proportion à l'échelle du département reste stable depuis plusieurs années.
- Ce nombre est à comparer à celui des **familles ayant recours au complément mode de garde assistants maternels** : pour 1 000 enfants de moins de 6 ans, 318 soit un peu moins d'un tiers était gardés par un assistant maternel en 2021.
- Cette proportion est en augmentation à l'échelle du département (elle était de 300 pour 1 000 enfants en 2020), mais cette hausse est à mettre en lien avec la diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire manchois.

Source : CAF et MSA de la Manche	Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par un employé à domicile (PAJE CMG) pour 1000 enfants			Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par un assistant maternel (PAJE CMG) pour 1000 enfants		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
CA du Cotentin	11	11	12	314	320	344
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	6	8	7	264	273	302
CA Saint-Lô Agglo	9	9	8	291	310	353
CC Côte Ouest Centre Manche	0	7	0	354	330	414
CC Coutances Mer et Bocage	11	12	8	244	256	288
CC de Granville, Terre et Mer	14	13	15	267	245	273
CC de la Baie du Cotentin	9	7	0	328	328	395
CC de Villedieu Intercom	17	11	15	296	331	392
Manche	10*	10	10	318*	300	335

* Les données MSA n'étant disponibles qu'à l'échelle départementale, elles ont ici été intégrées dans le total « Manche », mais pas dans les totaux par EPCI.



La réforme du Complément mode de garde

- A compter de mai 2019, le service Pajemploi + permet de verser directement le salaire aux assistants maternels et employés à domicile en prélevant le salaire associé sur le compte bancaire du parent employeur, déduction faite du montant de son CMG.
- De fait, le calcul et le versement du CMG aux familles sont désormais effectués par le centre national Pajemploi et non plus par la CAF ou MSA des parents employeurs.
- A travers ce nouveau processus simplifié, le recours aux assistants maternels et aux employés à domicile pourrait augmenter

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

2- Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)



A retenir

- Une dynamique de développement des maisons assistants maternels (MAM) qui se poursuit sur le territoire départemental avec 9 nouvelles structures en 2021, conformément aux orientations politiques à l'échelle départementale.
- Une **répartition hétérogène**, avec le sud du département recensant un nombre moindre de MAM par rapport au reste du territoire, malgré la création de deux structures au sein de la CA Mont-Saint-Michel Normandie.
- Une part non négligeable (54%) de « nouveaux » professionnels intervenant dans les MAM créées en 2021, ce qui témoigne du levier que peut constituer une MAM afin de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel.

Les comparaisons avec le ratio de Maisons d'Assistants Maternels à l'échelle nationale ne sont pas disponibles en 2021, mais pourront potentiellement être intégrées à l'observatoire au 31.12.2022.



Données clés



74 MAM en 2021

(65 MAM en 2020 et 55 MAM en 2019)

+ 9

Nouvelles structures en 2021

54%

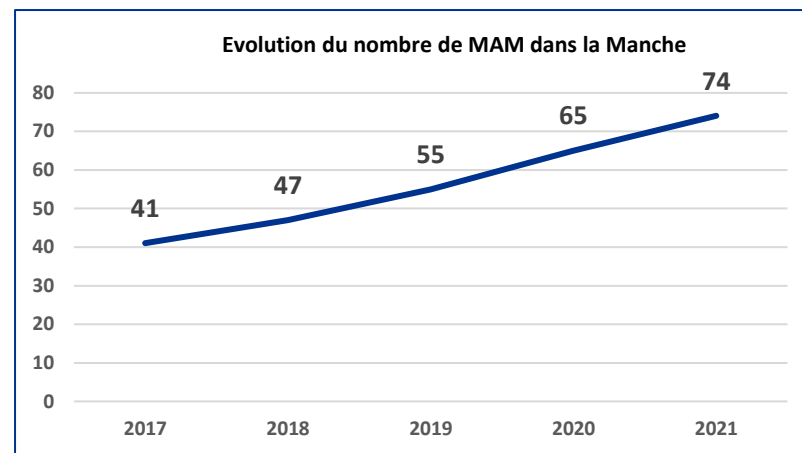
Des professionnels intervenant dans les 9 MAM créées en 2021 sont de « nouveaux » professionnels

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

2- Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Un développement important et continu des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

- Le territoire compte 74 MAM en 2021. Le développement de ces structures se poursuit en suivant une dynamique importante, avec 9 nouvelles structures en 2021. 10 projets complémentaires ont par ailleurs été suivis en 2021. Ces créations sont à mettre en lien avec la forte attractivité de ce mode d'accueil pour les familles (qui y trouvent des avantages similaires à ceux d'un accueil collectif en termes de socialisation et de regards croisés portés sur les enfants), et la volonté politique affirmée à l'échelle du département de soutenir le développement de ces structures.
- Les MAM se sont principalement créés en 2021 dans les EPCI : CA du Cotentin (6 créations), la CA Mont-Saint-Michel-Normandie (2 créations) et la CC Côte Ouest Centre Manche (1 création). Cela représente un total de 9 créations de MAM.
- En 2021, 215 assistants maternels travaillent en MAM, avec une capacité d'accueil de **818 places** (chaque MAM peut accueillir entre 8 et 12 enfants), contre 194 professionnels et 729 places en 2020 (et 167 assistants maternels et 619 places en 2019).
- Les 818 places disponibles en MAM pour les enfants représentent 8,2% de la capacité d'accueil individuel totale en 2021. Ce taux était de 7,2% en 2020 et 5,8% en 2019 ; qui s'explique par la création de nouvelles MAM et donc par la création de nouvelles places alors même que la capacité d'accueil individuel diminue. L'accueil au sein de MAM représente par ailleurs une proportion importante de l'accueil individuel sur certains territoires : au sein de la CC Côte Ouest Centre Manche, 1 place en accueil individuel sur 5 (20%) est proposée au sein d'une MAM.



54%

Des professionnels intervenant dans les 9 MAM créées en 2021 sont de « nouveaux » professionnels

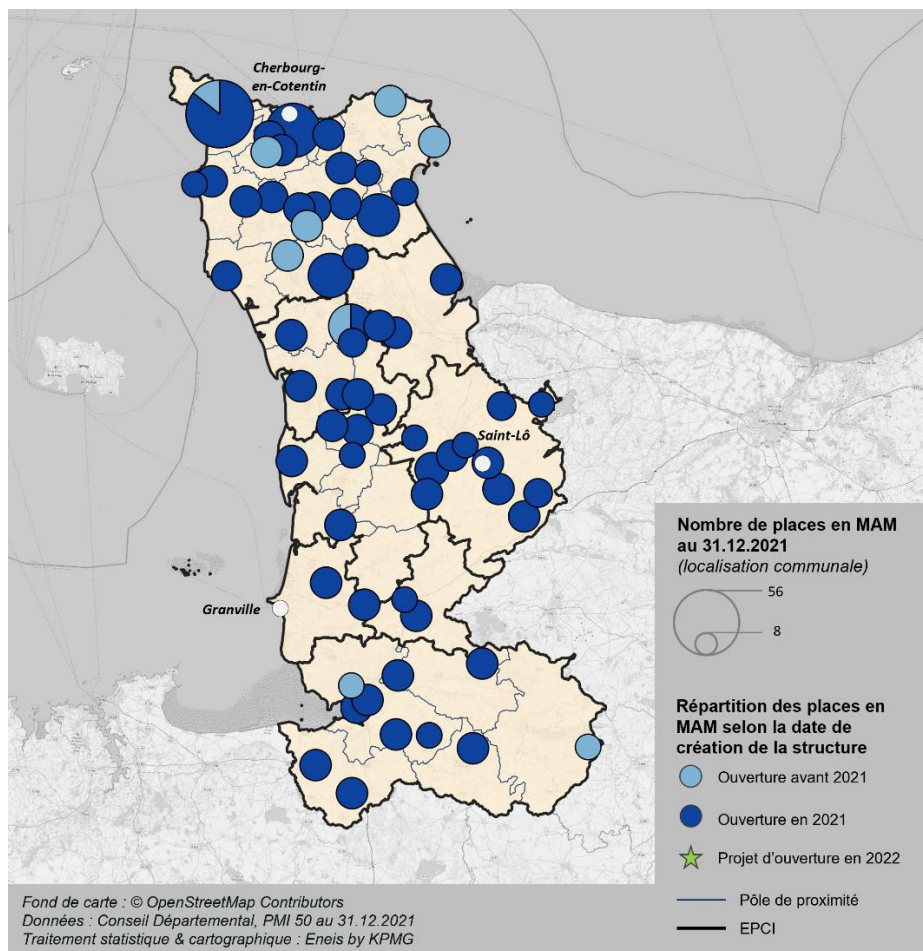
Les 9 MAM créées en 2021 accueillent 24 assistants maternels (2 à 3 professionnels par structures). Il est intéressant de constater que, parmi ces 24 assistants maternels, **13 (soit 54%)** ont été agréés directement pour travailler en MAM, et sont donc de « nouveaux professionnels ». Il apparaît ainsi que le développement de MAM permet la création de nouvelles places d'accueil, au-delà du « déplacement » des professionnels d'un mode d'accueil vers un autre.

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

2- Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Un investissement des institutions pour accompagner ce développement

- Les projets de développement de MAM peuvent se heurter à des difficultés de gestion administrative et financière ou des manques de locaux. Les **institutions du département travaillent ainsi à l'accompagnement des porteurs de projets**, avec notamment :
 - L'organisation de réunions d'information collectives (CAF, Conseil Départemental, Francas) auprès des porteurs de projets ;
 - Un accompagnement financier à l'investissement de la Caf et du Conseil départemental auprès des collectivités ;
 - Un appui financier au fonctionnement par la Caf aux porteurs de projet et un accompagnement méthodologique du projet ; étude de besoins, élaboration du budget prévisionnel ; identification des partenaires et équipements relais sur le territoire ; etc. ;
 - L'accompagnement des porteurs de projet par la PMI (également en charge de l'étude des dossiers administratifs des MAM (projet d'accueil, règlement de fonctionnement, règlement intérieur, etc.) avant d'autoriser l'ouverture d'une structure ;
 - Un accompagnement post création de la MAM par la coordinatrice départementale petite enfance, salariée des Francas.
- Tout comme les années précédentes, une **charte qualité a été établie par la Caf et la MSA (en 2016) et permet de garantir la qualité de l'accueil en MAM**, où les critères suivants sont notamment identifiés : une expérience d'au moins deux ans de l'un des assistants maternels ; la rédaction d'un projet d'accueil, d'une charte de fonctionnement et d'un règlement interne ; une accessibilité financière ; des liens avec les équipements de quartier.
- Par ailleurs, **certains EPCI développent des projets spécifiques autour des MAM** : c'est le cas de la CC Côte Ouest Centre Manche, qui a élaboré une convention de partenariat avec les MAM du territoire et promeut ainsi une véritable politique intercommunale autour des MAM, expliquant la forte mobilisation de ce dispositif (voir page précédente).



L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

3- La Charte qualité de l'accueil individuel de la Manche : un véritable engagement en matière de qualité de l'accueil individuel



- En 2017, le « *Cadre National d'Accueil du jeune enfant : 10 principes d'accueil de l'enfant du point de vue de l'enfant* » expose les principes que la France adopte en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens.
- Alors que ce document est désormais opposable, le **réseau Petite Enfance de la Manche a souhaité renforcer son accompagnement** auprès des assistants maternels dans l'appropriation de ce cadre national, afin d'aider les professionnels à transposer ces grands principes nationaux à leurs pratiques et postures professionnelles quotidiennes.
- Un travail a donc été effectué en 2020-2021 pour adapter et vulgariser ce cadre national et élaborer « La charte qualité de l'accueil individuel de la Manche ». Cette charte a été **co-rédigée de manière participative** (organisation d'un séminaire départemental, etc.) **par des assistants maternels, sous la coordination d'un sociologue et de la coordinatrice départementale petite enfance**. Les animatrices de Relais Petite Enfance (RPE – ex-Relais Assistants Maternels) ont aussi été mobilisés pour diffuser la charte en construction à d'autres assistants maternels du département afin de s'assurer de sa pertinence ainsi que pour participer à la finalisation du document (synthétiser et ordonner les idées). La Caf et la PMI ont été associées à la démarche (échanges entre les séances des groupes de travail, relecture des différentes versions, prise de recul sur le travail réalisé...).
- La Charte qualité de l'accueil individuel de la Manche est rédigée à la première personne du singulier, afin d'engager les assistants maternels en tant que professionnels de l'accueil du jeune enfant. Un travail de pédagogie autour de cette charte est désormais à l'œuvre, pour **favoriser son appropriation par l'ensemble des professionnels du département**. Une [vidéo de présentation](#) a notamment été élaborée.

Les 10 principes de la « Charte qualité de l'accueil individuel »

1. J'accueille tous les enfants et toutes les familles sans faire de différence.
2. Je donne le temps à l'enfant et je respecte son rythme
3. Je partage avec les familles des valeurs et je suis à leur écoute pour construire ensemble une relation de confiance.
4. Je suis disponible et j'encourage l'enfant dans ses explorations et ses apprentissages.
5. J'accompagne l'éveil de l'enfant à travers des propositions culturelles et artistiques.
6. Je profite de chaque sortie pour éveiller l'enfant à la nature.
7. Je valorise l'enfant pour ses qualités personnelles en dehors de tout stéréotype.
8. J'adapte mon lieu de vie pour permettre l'éveil de l'enfant et sa sécurité.
9. J'ai besoin de temps pour m'informer, échanger et prendre soin de moi afin d'être accueillant pour l'enfant.
10. Je me forme pour être en réflexion continue sur mes pratiques.



L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

4- Les Relais Petite Enfance (RPE)



A retenir

- 47 RPE implantés sur le territoire en 2021, soit un chiffre stable par rapport à l'année précédente.
- Une couverture très favorable avec un ratio moyen de 59,9 assistants maternels par ETP d'animateurs RPE, pour une cible nationale légèrement supérieure, ce qui vient illustrer la qualité et l'ambition de l'action menée dans la Manche en direction de l'accueil individuel. Ce ratio favorable s'explique néanmoins aussi, toutes choses étant égales par ailleurs puisque le nombre d'ETP RPE reste stable par rapport aux années précédentes, par la baisse du nombre tendancielle du nombre d'assistants maternels.
- On observe par ailleurs des écarts importants entre territoires : ainsi la CC Villedieu Intercom compte plus de 80 professionnels en activité pour 1 ETP, un ratio deux fois plus élevé que celui observé sur la CC Côte Ouest Centre Manche (40,3 professionnels en activité pour 1 ETP).



Données clés

47

Relais Petite Enfance en 2021



**Objectif de la
CNAF (COG
2018-2022)**

1 ETP d'animateur
en RPE pour **70**
professionnels en
activité



**Manche
en 2021**

1 ETP d'animateur
en RPE pour **59,9**
professionnels en
activité en 2019

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

4- Les Relais Petite Enfance (RPE)

L'évolution des Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance



Avec l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, l'appellation "Relais Assistants Maternels" est remplacée par celle de "Relais Petite Enfance" positionnant cet équipement comme service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels, en territoire.

Les missions fixées par décret du 25 août 2021 N°2021-1115 sont :

1. **Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel** selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles dans les conditions prévues à l'article L. 214-6 ;
2. **Offrir aux assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
3. **Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique ;
4. **Assister les assistants maternels** dans les démarches à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4 ;
5. **Informers les parents**, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil.

Cette évolution réglementaire a fait l'objet de l'élaboration par la Cnaf du référentiel national RPE avec la définition de 3 missions renforcées sur lesquelles les RPE peuvent se positionner et viennent en complément des missions socles :

- La mission de guichet unique, le RPE devenant le seul et unique point d'information des familles pour l'ensemble des modes d'accueil ;
- La mission d'accompagnement à la professionnalisation et l'amélioration des pratiques des assistants maternels ;
- La mission de promotion renforcée de l'accueil individuel.

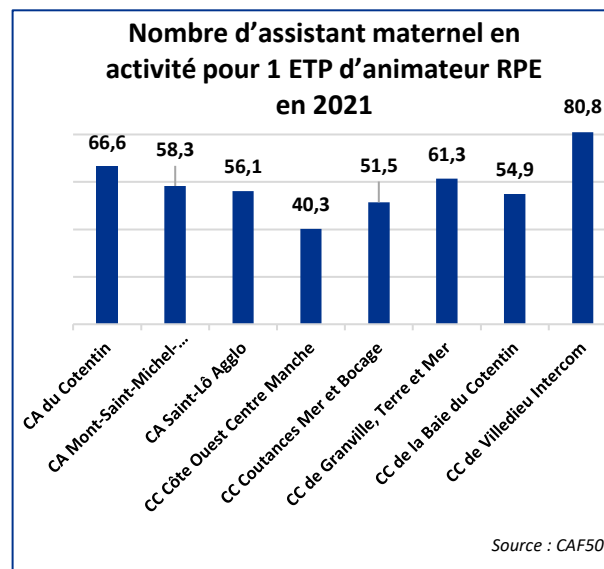
Les 2/3 des RPE de la Manche sont, en 2021-2022, en renouvellement de leur projet de fonctionnement (leur projet actuel arrivant en fin conventionnement avec la Caf au 31/12/2022). Dans le cadre du renouvellement de cette convention, ils réécrivent leur nouveau projet en tenant compte des évolutions réglementaires.

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

4- Les Relais Petite Enfance (RPE)

Un nombre important d'animateurs RPE sur le territoire au regard de l'objectif fixé par la COG

- La part de l'accueil individuel sur le territoire rend d'autant plus importante la présence de Relais Petite Enfance (RPE). On en compte 47 implantés sur le territoire en 2021, qui totalisent 46,77 emplois temps plein d'animateurs, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente (47,83 en 2020).
- On comptabilise ainsi en **2021 sur le territoire départemental 59,9 assistants maternels en activité** pour 1 ETP d'animateur, un ratio qui s'améliore d'année en année (il était de 66 en 2019), notamment du fait de la tendance à la diminution des assistants maternels à l'échelle de la Manche.
- Ainsi, **un seul territoire apparaît en tension avec un ratio supérieur à l'objectif de la COG** (1 ETP / 70 assistants maternels en activité) : il s'agit de la **CC Villedieu Intercom** (80,8 professionnels pour 1 ETP. Les trois territoires identifiés comme en tension en 2019 (CA du Cotentin, CC de Granville Terre et Mer et CC de la Baie du Cotentin) sont depuis redescendus à un ratio meilleur que celui recommandé par la COG. A l'inverse, au regard de l'objectif de la COG, la CC Cote Ouest Centre Manche apparaît très bien dotée (40,3 professionnels actifs pour 1 ETP RPE).



6

L'offre
d'accueil
collectif du
jeune enfant



L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

1- L'accueil familial

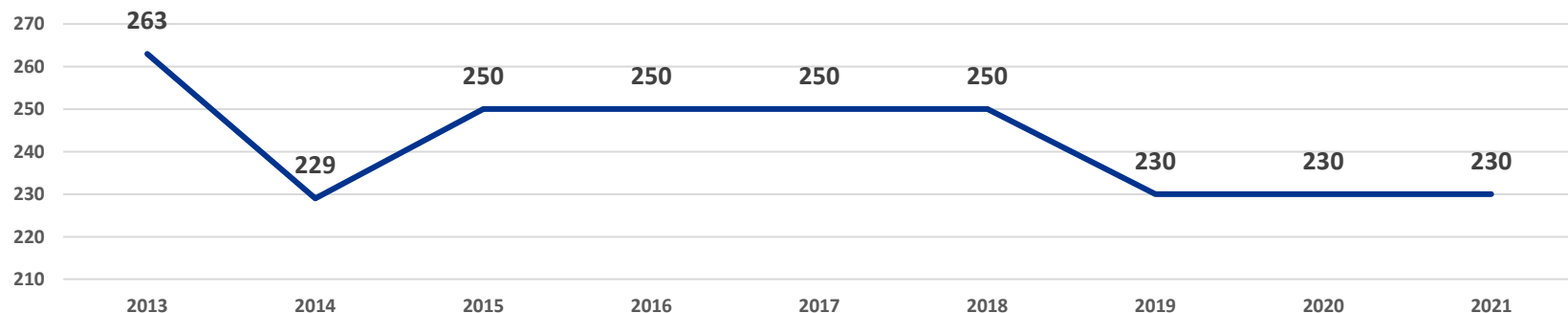
Une stagnation du nombre de places en crèche familiale, mais des difficultés de recrutement d'assistants maternels qui pénalisent le fonctionnement de ce mode d'accueil

- Au 31 décembre 2021, le département comptait 3 crèches familiales dont :
 - Deux crèches familiales à Cherbourg-en-Cotentin : 150 places réparties dans les anciennes communes de Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville ;
 - Une crèche familiale à Granville de 80 places. Il faut cependant noter que seules 51 ont été occupées en 2021 à défaut d'assistants maternels.
- Ainsi, le nombre de places d'accueil en crèche familiale s'élève à 230 en 2021, comme depuis 2019. Les crèches familiales ainsi représentent 18,8% de l'accueil collectif total en 2021 contre 19,1% en 2020 (et 19,3% en 2019) soit une légère diminution.



La crèche familiale présente un mode de fonctionnement différent des crèches conventionnelles. **L'enfant est gardé principalement au domicile d'un assistant maternel, qui est rattaché à une crèche familiale** : le tout-petit est alors accueilli au sein de la crèche familiale une journée par semaine, accompagné par l'assistant maternel, et les autres jours de la semaine chez l'assistant maternel.

Evolution de la capacité d'accueil en crèche familiale



L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)



A retenir

- Un taux d'équipement de la Manche en EAJE qui reste inférieur à la moyenne nationale et des disparités dans la répartition des structures sur le territoire, avec une forte concentration sur les pôles urbains.
- Cependant, cinq nouvelles structures créées en 2021 :
 - 2 micro-crèches à Agneaux et La Colombe ;
 - 3 petites crèches dont 2 à Cherbourg et 1 à Saint-Lô.*(Soit une augmentation brute de 2 structures par rapport au nombre de structures en 2020, puisque 3 structures ont également fusionné et ne sont plus comptabilisées).*
- Une sur-représentation des « petites crèches » parmi les structures du territoire.
- Une part importante de places d'accueil régulier dans les accueils proposés (1 150 d'accueil régulier en 2021 contre 73 places en accueil occasionnel).



Données clés



55 EAJE au 31.12.2021

1 223 places d'accueil dont 1150 d'accueil régulier et 73 places d'accueil occasionnel

(1 202 places d'accueil en EAJE en 2020 et 1 193 places d'accueil en 2019)

Un taux d'équipement de 8,9 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (hors crèches familiales)

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Une augmentation progressive du nombre de structures d'accueil collectif et du taux d'équipement

Le territoire compte 55 EAJE en 2021, soit une augmentation brute de **2 structures supplémentaires par rapport à 2020**, liée à :

- La création de **5 nouvelles structures** en 2021 (2 micro-crèches et 3 petites crèches) ;
- La fusion d'autres structures déjà existantes, qui ne sont donc plus comptabilisées comme EAJE.

Le département compte ainsi 21 places supplémentaires en EAJE en 2021 par rapport à 2020. La grande majorité des structures du territoire (94%) proposent des accueils réguliers.

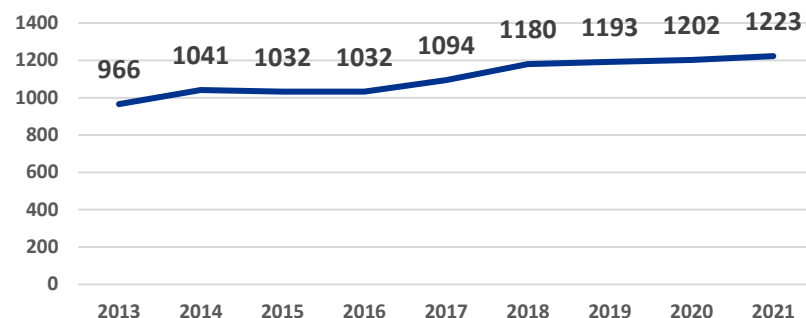
Avec ces nouvelles places d'accueil, **le taux d'équipement dans la Manche est de 8,9 places en EAJE** (hors crèches familiales) pour 100 enfants de moins de 3 ans (10,6 en incluant les crèches familiales).

Si ce taux reste inférieur au taux national (20,9% en 2019 selon l'Observatoire National de la Petite Enfance), il est en progression sur le territoire départemental (8,3 en 2019 et 8,6 en 2020, sans inclure les crèches familiales).

Capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans

Micro-crèches	1,1
Petites crèches	3,0
Crèches	2,9
Grandes crèches	1,9
Crèches familiales	1,7
TOTAL	10,6

Evolution de la capacité d'accueil en EAJE



Le décret du 30 août 2021 relatif aux [...] établissements d'accueil de jeunes enfants

Le décret du 30 août 2021 fait disparaître la typologie des EAJE qui existait jusqu'alors (accueil régulier, accueil occasionnel, accueil mixte). Il reprend, en l'adaptant, la liste des « établissements et services d'accueil non permanent de jeunes enfants » : crèches collectives (y compris haltes garderies), jardins d'enfants et crèches familiales.

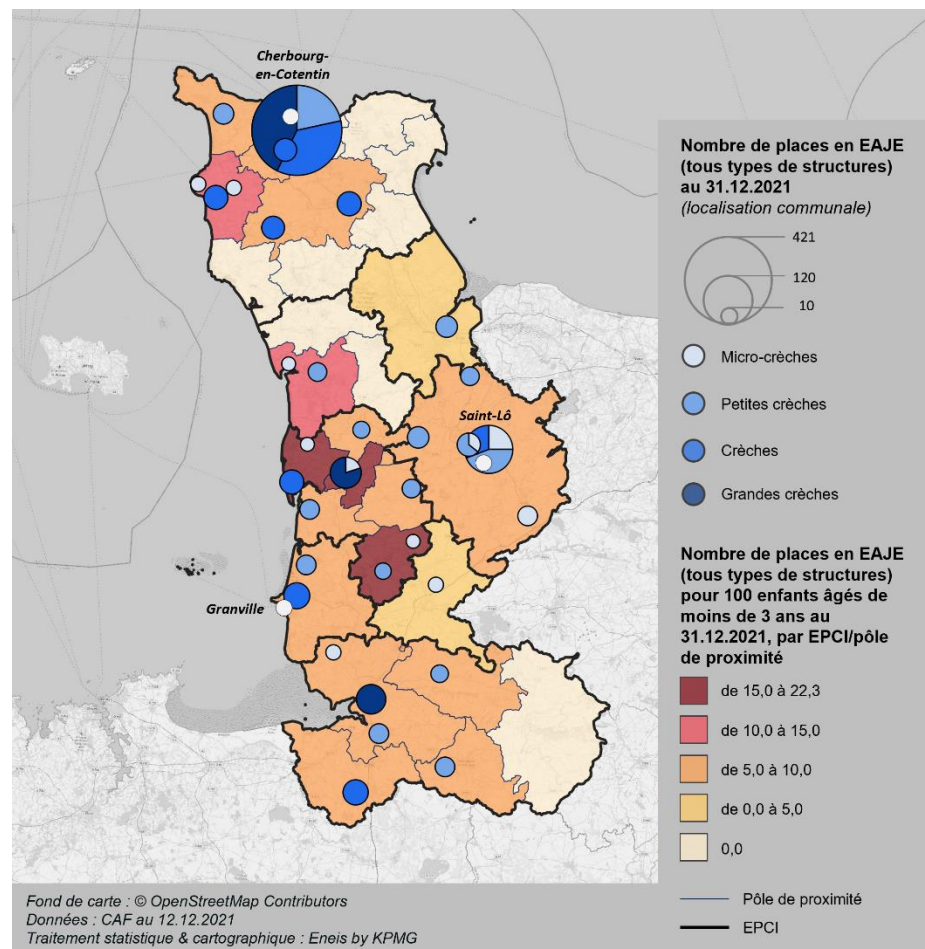
- Micro-crèches : capacité d'accueil inférieure ou égale à 12 places (10 avant) ;
- Petites crèches : capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places ;
- Crèches : capacité d'accueil comprise entre 25 et 39 places ;
- Grandes crèches : capacité d'accueil comprise entre 40 et 59 places ;
- Très grandes crèches : capacité d'accueil supérieure ou égale à 60 places.

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Une répartition hétérogène des places d'accueil en collectif, avec des territoires toujours dépourvus de structures

- L'analyse infra-départementale montre des disparités dans la répartition des structures sur le territoire, avec **une forte concentration de l'offre sur les pôles urbains et notamment Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô** (voir ci-contre). C'est également sur ces pôles urbains que se trouve l'offre la plus diversifiée, avec des structures allant de la micro-crèche à la grande crèche.
- Des zones blanches où les familles n'ont accès à aucune offre collective demeurent dans le département :
 - **Au sein de la CA du Cotentin** : pôles de proximité de la Côte des Isles, de la Saire, du Canton de Saint-Pierre Eglise, La Vallée de l'Ouve, la région de Montebourg ou encore du Val de Saire.
 - **Au sein de la CC Côte Ouest Centre Manche** : pôle de proximité de Sève et Taute et de La Haye du Puits.
 - **Au sein de la CA Mont-Saint-Michel-Normandie** : pôles de proximité du Mortainais, de Saint-James.
- La CC Villedieu Intercom dispose désormais d'une structure d'accueil collectif (ce qui n'était pas le cas depuis le début de l'élaboration de l'observatoire départemental) : une micro-crèche de 12 places s'est implantée sur le territoire.



L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Un objectif de développement de l'accueil collectif dans le schéma départemental de service aux familles (2020-2024)

- Malgré l'augmentation du taux d'équipement au niveau du département (8,9 pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2021 contre 8,7 en 2020), celui-ci reste particulièrement bas par rapport à l'échelon national (20,9% en 2019 selon l'Observatoire National de la Petite Enfance).
- Parmi les territoires identifiés comme prioritaires dans le SDSF (*c'est-à-dire, dont le taux de couverture était inférieur à 9,89% en 2019*) pour la création de place dans le département, plusieurs pôles de proximité affichent toujours un taux de couverture inférieur à ce seuil (*voir ci-contre*). 9* pôles ne disposent toujours pas d'offre d'accueil collectif en 2021 (contre 10 en 2020).
- Des freins à la création de place dans les territoires concernés ont été identifiés par les acteurs interrogés :
 - Des freins financiers propres à certaines communes qui ne permettent pas de maintenir un accueil collectif sur le territoire, bien que le Plan Rebond 2021, reconduit en 2022, ait permis un accompagnement financier majoré à la création de nouvelles places d'accueil, favorisant ainsi un développement des places ;
 - La présence d'un faible nombre d'enfants dans certaines communes notamment en zone rurale, avec de plus une tendance à la baisse de cette population.

Par ailleurs, alors qu'un manque de sensibilisation des acteurs aux enjeux liés à l'accueil collectif avait pu être constaté les années précédentes, de nombreuses actions ont été menées en ce sens en 2021 (rencontres en territoires de proximité ; manifestations départementales telles que la Journée « Lab Territoires » du 26/10/2021, etc.).

9* pôles sans offre d'accueil collectif :

Pôle de la Côte des Isles ; Pôle de la Région de Montebourg ; Pôle de la Saire ; Pôle de la Vallée de l'Ouve ; Pôle du Canton de Saint-Pierre Eglise ; Pôle du Val de Saire ; Pôle du Mortainais ; Pôle de La Haye du Puits ; Pôle de Sèves et Taute.

Pôles	Nb de places EAJE pour 100 jeunes de moins de 3 ans (hors accueil familial)		
	En 2021	En 2020	En 2019
Pôle Coutances	22,3	22,2	17,2
Pôle d'Avranches	6,9	6,9	6,7
Pôle de Cerisy-la-Salle	9,0	8,9	8,8
Pôle Saint-Malo de la Lande	26,6	26,4	25,8
Pôle de Granville Terre et Mer	5,6	5,7	5,5
Pôle de Gavray	16,9	16,7	15,0
Pôle de Cherbourg en Cotentin	19,0	18,6	17,2
Pôle de Douve et Divette	7,4	7,5	7,8
Pôle de La Hague	6,3	5,9	5,5
Pôle des Pieux	11,6	11,6	11,5
Pôle du Cœur du Cotentin	7,4	7,3	7,4
Pôle de Saint-Lô	9,0	8,6	7,8
Pôle de Saint-Sauveur-Lendelin	8,2	8,2	8,5
Pôle de la Baie du Cotentin	3,8	3,8	3,9
Pôle de Montmartin-sur-mer	9,0	9,0	9,1
Pôle du Val de Sée	6,0	6,0	5,7
Pôle de Saint-Hilaire du Harcouët	7,6	7,5	7,3
Pôle de Saint-James	9,6	9,5	8,7
Pôle du Canton de Lessay	8,3	8,3	8,1
Total Manche	8,9	8,7	8,3

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

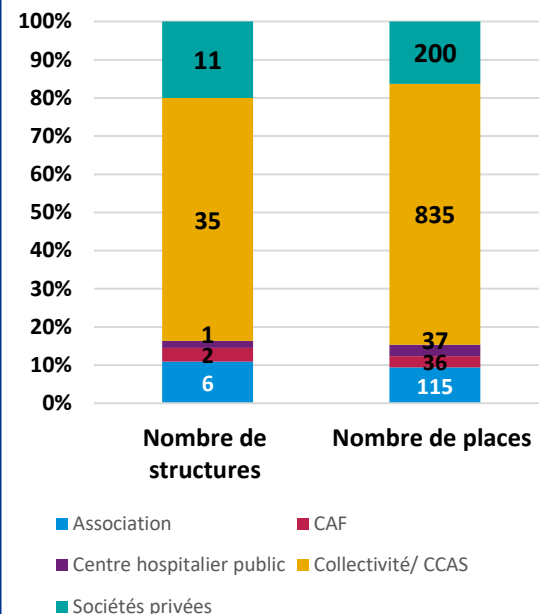
Une dynamique d'ouverture d'EAJE principalement portée par secteur privé

- Dans la Manche fin 2021, 35 EAJE sur 55 étaient gérés par une collectivité ou un CCAS, soit près de 64% des structures d'accueil du territoire. On constate une dynamique toujours importante de l'offre privée avec 11 structures (contre 9 fin 2020) représentant 20% des structures d'accueil du territoire et au moins 5 nouveaux projets engagés en 2021.
- L'offre d'accueil collectif global sur le territoire est en augmentation. Il convient néanmoins de souligner les modalités différentes de tarification entre les types de structure : la tarification prestation de service unique (PSU) reste majoritaire, avec cependant l'émergence de plus en plus de structures et projets de structures proposant une autre tarification.
- Si l'offre privée peut répondre à certains besoins (amplitude horaire importante, accès privilégiés pour les salariés des entreprises notamment) elle ne peut en effet répondre à l'ensemble des besoins du territoire : les structures privées hors PSU sont notamment moins accessibles pour les familles moins aisées ou non-salariées de la structure.
- Le développement d'une offre d'accueil collectif est par ailleurs conditionnée au recrutement de professionnels du jeune enfant, dans un contexte de réelles difficultés de recrutement sur certains territoires.

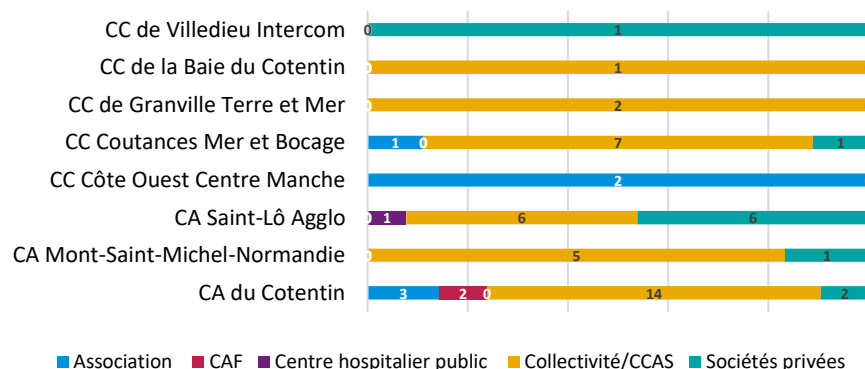
Des stratégies différenciées selon les territoires

- Au sein de certains EPCI, les EAJE relèvent exclusivement d'une gestion de la collectivité ou d'un CCAS (c'est le cas des CC de la Baie du Cotentin et de Granville Terre et Mer notamment).
- Les EAJE de la CC Côte Ouest Centre Manche sont tous deux portés par des associations.
- En ce qui concerne les EAJE portés par des sociétés privées, ils sont répartis dans cinq EPCI différents : Villedieu Intercom (dont la seule crèche présente sur le territoire relève d'une société privée), Coutances Mer et Bocage, Saint-Lô Agglo (dont presque la moitié des EAJE sont portées par des sociétés privées), Mont-Saint-Michel-Normandie et la CA du Cotentin.

Répartition des EAJE par type de gestionnaire fin 2021 dans la Manche



Nombre de crèches portées par des sociétés privées en 2021



L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Une hausse du nombre d'enfants reconnus en situation de handicap

- En 2021, le département de la Manche comptait 226 jeunes enfants (moins de 6 ans) bénéficiaires de l'AEEH, soit une proportion de 7,7 enfants pour 1 000 enfants de 0-5 ans : il s'agit d'un chiffre en augmentation (198 enfants en 2020), la proportion ayant évolué de 6,7 (2020) à 7,7 (2021) enfants pour 1 000.
- Cette augmentation peut être due à un meilleur repérage précoce des situations de handicap, mais également à des modifications dans les calculs effectués (intégration des données MSA notamment).
- Ce sont les trois grandes agglomérations du département (CA du Cotentin, CA Mont-Saint-Michel Normandie, CA Saint-Lô Agglo) ainsi que la CC Villedieu Intercom qui affichent la proportion la plus élevée, une répartition qui peut notamment s'expliquer par la présence de structures et d'accompagnement dédiés sur ces territoires.

Source : CAF, MSA de la Manche, Données 2021	Nombre de 0-5 ans bénéficiaires de l'AEEH	Nombre de 0-5 ans bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 enfants de 0-5 ans
CA du Cotentin	92	8,3
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	40	8,0
CA Saint-Lô Agglo	42	8,5
CC Côte Ouest Centre Manche	7	5,7
CC Coutances Mer et Bocage	17	6,5
CC de Granville Terre et Mer	12	5,7
CC de la Baie du Cotentin	0	0,0
CC de Villedieu Intercom	11	10,7
MANCHE 2021	226	7,7
MANCHE 2020	198	6,7

Une part importante de structures accueillants des enfants en situation de de handicap et bénéficiant d'un PAI

- D'après l'enquête menée par la PMI, 96 enfants en situation de handicap étaient accueillis en EAJE en 2021 (enfants suivis en CAMPS, par un SESSAD ou bénéficiant d'une AEEH, et excluant les allergies alimentaires). La part de structures accueillant au moins un enfant en situation de handicap atteint les 83,6% soit 46 structures sur 55.
- Par ailleurs, 103 enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI, document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité) étaient accueillis en 2021 et pas moins de 94,5% des structures accueillait au moins un enfant bénéficiant d'un PAI.

2021			
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis	Nombre d'enfants bénéficiant d'un PAI accueillis	Part de structures accueillant au moins un enfant en situation de handicap	Part des structures accueillant au moins un enfant bénéficiant d'un PAI
96	103	83,6% (46)	94,5%

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

L'accueil des jeunes enfants issus de familles en situation de pauvreté

- D'après l'enquête de la PMI, au 31 décembre 2021, les enfants issus de familles en situation de pauvreté (pour lesquels la participation familiale en tarification PSU est de moins de 1 € par jour) sont accueillis par quasiment l'ensemble des EAJE (54 EAJE sur les 55).
- Proportionnellement au nombre de places d'accueil collectif disponibles, c'est la CA Mont-Saint-Michel Normandie qui accueille le plus d'enfants issus de familles en situation de pauvreté (1,09 pour 1 place d'accueil disponible). La CC de la Baie du Cotentin arrive en 2^{ème} position, avec 0,96 enfants accueillis pour 1 place disponible.
- A l'inverse, la communauté de communes de Villedieu Intercom n'accueille aucun enfant issu d'une famille en situation de pauvreté. Ce constat peut cependant s'expliquer par le fait que l'EPCI ne dispose que d'une seule offre d'accueil collectif, une micro-crèche privée en tarification PAJE (12 places).

EPCI Au 31/12/2021	Nb d'enfants accueillis issus de familles en situation de pauvreté	Nb d'enfants accueillis issus de familles en situation de pauvreté, rapport au nombre de places en accueil collectif
CA du Cotentin	356	0,61
CA Mont-Saint-Michel-Normandie	159	1,09
CA Saint-Lô Agglo	164	0,78
CC Côte Ouest Centre Manche	22	0,79
CC Coutances Mer et Bocage	103	0,62
CC de Granville, Terre et Mer	44	0,80
CC de la Baie du Cotentin	23	0,96
CC de Villedieu Intercom	0	0,00
Manche 2021	871	0,71

Total Manche 2020

853



La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que la COG 2018-2022 encouragent au **développement de la mixité sociale dans les EAJE** en mettant en place des incitations financières pour les communes et les établissements :

- En fonction de la localisation des places d'accueil dans des communes à faibles revenus ou en territoire prioritaire (« bonus territoire », permettant de réduire le coût par place de crèche à moins de 1 500 €),
- En fonction de la présence d'enfants issus de familles modestes dans l'EAJE (bonus « mixité sociale »).

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Des travaux engagés afin de favoriser l'inclusion au sein des établissements d'accueil du jeune enfant : les journées départementales « enfance-égalité » (par les PEP et les Francas)

- En 2021, trois journées départementales « enfance-égalité » ont été organisées par les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) et les Francas. Ces journées avaient pour objectif de réunir les professionnels de la petite enfance, de la parentalité, de l'insertion professionnelle, les travailleurs sociaux et les professionnels des milieux spécialisés (psychologues, CMPP, CAMPS, PMI) **autour de la thématique de l'inclusion** :
 - Une journée s'est déroulée dans le nord du département, une autre au centre et la dernière au sud.
 - La thématique de l'inclusion regroupait notamment les questions liées au handicap, à la précarité, à la mixité sociale et aux situations atypiques.
 - L'objectif était de favoriser l'interconnaissance des professionnels aux métiers différents et de leur permettre d'échanger sur leurs missions, à l'échelle infra-territorial.
 - Il s'agissait également de leur faire travailler collectivement sur des problématiques concrètes.



Focus Les PEP et les Francas

Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), EST un réseau de 101 associations de proximité fédérées au sein d'une Fédération Générale agréée association complémentaire de l'École, jeunesse et sport, et Tourisme :

- Elle intervient dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et de la santé, sur l'ensemble des départements français.
- Elle accompagne des enfants, adolescents, adultes et leurs familles, dans une dynamique d'émancipation sociale et citoyenne et d'accès à l'éducation, à la formation, aux vacances et aux loisirs, au sport et la culture.

Les Francas est une association à vocation éducative, sociale et culturelle. Elle agit pour l'accès de tous les enfants et les adolescents à des loisirs de qualité :

- Elle est agréée par le ministère de l'Éducation nationale (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) à dispenser les formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (Bafd).
- Les Francas sont présents en métropole et en outre-mer avec 81 associations départementales.

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Un travail engagé à l'échelle départementale autour de la question des horaires atypiques



- En 2021, des travaux ont été engagés autour de la réponse aux besoins en horaires atypiques :
 - Un **comité de pilotage** a été mis en place au niveau régional (Préfecture Normandie) dans le cadre de la stratégie pauvreté. Il réunit les 5 départements de Normandie, les 5 CAF, les associations et Pôle Emploi.
 - Une enquête a été réalisée par le cabinet Trezego afin d'objectiver les problématiques liées à l'accès à l'emploi des parents et les différences homme/femme en Normandie a été présentée. Cette enquête a permis de démontrer que **les familles en insertion ont des difficultés à trouver des modes d'accueil**, notamment pour les **femmes** et les **familles monoparentales** et/ou nombreuses.
 - Suite à cette enquête, une journée de travail a été organisée avec Pôle emploi afin **identifier des pistes d'actions innovantes et concrètes** à mettre en œuvre sur les territoires pour « faciliter l'accueil des jeunes enfants pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes ». Elle a permis de réunir des élus, des professionnels de la petite enfance, de l'insertion professionnelle, des employeurs (en entreprises) et des bénéficiaires de dispositifs.
- Par ailleurs, le Département travaille sur une **expérimentation visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA** : à ce titre, le Département recrute des assistants maternels et organismes de service à la personne pour permettre aux bénéficiaires RSA de répondre à des CDD en horaires atypiques.

Focus sur les résultats de l'enquête « les freins pratiques à l'insertion professionnelle des femmes » (Trezego)

- Les femmes les moins diplômées** ayant des responsabilités familiales connaissent des taux d'activité bien plus faibles que les hommes et que les femmes sans responsabilité familiale.
- Les ouvrières et employées ayant des responsabilités familiales** devant exercer leurs activités sur des horaires atypiques connaissent des taux d'activité inférieurs de 20 points au regard de la même population sans responsabilité familiale.
- Dans **les zones rurales** il existe peu d'établissements d'accueil de jeunes enfants, or les places chez les assistantes maternelles sont peu accessibles pour les familles les plus modestes : la gestion administrative des contrats, l'avance des frais et le coût 2 à 4 fois plus élevé qu'une place en EAJE sont rédhibitoires.

Inspirons nous



L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

2- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Une attention portée à l'épanouissement des jeunes enfants au sein des structures d'accueil : le déploiement de résidences d'artistes au sein des EAJE

- En mars 2017, les ministères chargés des Solidarités et de la Culture ont réaffirmé, par le protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants, l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants.
- Ainsi, afin de traduire concrètement ce protocole sur le territoire, la DRAC de Normandie et les CAF de la Seine-Maritime, la Manche, l'Orne et le Calvados se sont associées pour **soutenir la mise en place de résidences d'artistes dans les établissements d'accueil de jeunes enfants**, permettant un éveil artistique et un accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge. Ce programme de résidence d'artiste en faveur de l'éveil artistique et culturel des 0-3 ans a été intitulé le **projet « Babil »**.
- Le soutien de la DRAC Normandie et de la CAF vise notamment à :
 - Encourager les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants afin de le démocratiser et de l'inscrire dans le quotidien des familles.
 - Donner aux artistes la possibilité de travailler sur leur création dans un environnement dédié au jeune enfant.
 - Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer leur rôle parental.
- Ainsi, des projets se sont déployés progressivement dans la Manche :
 - En 2019, la coordination départementale Petite Enfance (portée par les Francas) et les professionnels volontaires pour participer au comité de pilotage avec la CAF et le Conseil Départemental ont organisé une journée départementale autour de l'éveil artistique et culturel.
 - En 2020, une première résidence a été mise en place au sein d'un EAJE, et une table-ronde sur la résidence d'artiste a été organisée (définition et présentation des outils d'aide).
 - En 2021, ce sont 4 résidences d'artistes qui sont présentes au sein d'un EAJE ou d'un RPE.



Focus sur le protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants (cadre national de référence)

Dans la continuité du protocole Culture-Enfance signé en 1989, les ministères chargés des Solidarités et de la Culture se sont engagés, à travers ce protocole, à :

- Développer un volet « éveil culturel et artistique » dans la politique d'accueil du jeune enfant du ministère en charge de la petite enfance.
- Développer un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture.
- Soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel dans la formation initiale et continue des personnels qui travaillent auprès des jeunes enfants, et celle des artistes et professionnels de la culture (directeurs de structures, bibliothécaires, médiateurs, etc.).
- Accompagner les initiatives exemplaires et innovantes en direction des jeunes enfants conduites par les artistes et les acteurs institutionnels et associatifs, notamment la création et la diffusion destinée au très jeune public.

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant

3- La scolarisation des enfants de 2 ans

Un fort taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- Sur l'ensemble du département, 23,0% des enfants de 2 ans sont scolarisés (recensement INSEE 2019), soit un taux de scolarisation près de deux fois supérieur à celui de l'échelle régionale (12,7%) et également nettement supérieur à celui de l'échelle nationale (16,3%). Le département compte 4 « dispositifs de moins de trois ans » : Cherbourg, Saint-Lô, Avranches et Villedieu-les-Poêles.
- Si la scolarisation des enfants de 2 ans est importante, elle est toutefois en baisse sur la période étudiée (-2,3% en moyenne entre 2013 et 2019), une baisse plus forte que celles observées à l'échelon régional et surtout national.

	Part de la population scolarisée à 2 ans en 2019	Evolution annuelle moyenne de la population scolarisée à 2 ans entre 2013 et 2019
Manche 2021	23,0%	-2,3%
Calvados	13,8%	-3,8%
Orne	22,1%	-1,0%
Côtes d'Armor	35,4%	-4,2%
Normandie	12,7%	-2,2%
France métropolitaine	16,3%	-1,3%



En 2019, le Ministère des Solidarités et de la Santé a lancé une mobilisation des acteurs des politiques sociales et familiales au niveau national et local pour la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans :

- Les directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) communiquent aux directeurs des Caf de leur département, sur la base de la carte scolaire, l'estimation du nombre de places disponibles pour la scolarisation dans les secteurs prioritairement visés par cette politique et cela avant la fin du mois d'avril.
- La Caf identifie les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et les informe par mail de l'opportunité proposée.
- La Caf peut également organiser des réunions de sensibilisation des acteurs locaux (Education nationale, PMI, CCAS, LAEP, centres sociaux, ludothèques, bibliothèques, associations...), qui sensibilisent à leur tour les familles à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Néanmoins, la loi « pour une école de la confiance », promulguée au Journal officiel le 28 juillet 2019, rend obligatoire l'instruction dès l'âge de 3 ans. Cette augmentation du nombre d'élèves en école maternelle peut laisser supposer une diminution mécanique du nombre de places pour les enfants préscolarisés dans les années à venir. En effet, l'inscription des enfants de moins de 3 ans dans un établissement n'est pas systématiquement acceptée et dépend du nombre de places disponibles, qui sont attribuées en priorité aux enfants âgés de 3 ans ou plus.

7 Les besoins des parents identifiés dans l'enquête





NB: un encadré indiquant le nombre de répondants concernés par chaque thématique (ici, la petite enfance) a été intégré sur chaque slide

Les retours de l'enquête habitants

Les besoins et pratiques en matière d'accueil

Une majorité de parents ayant des besoins réguliers et à temps complet, mais des besoins également importants à temps partiel

- Parmi les 856 répondants ayant répondu à la question, plus de 45% (soit 392 répondants) déclare avoir besoin d'un service d'accueil tous les jours de la semaine pour leurs enfants.
- Néanmoins, presque 4 répondants sur 10 (339 individus) exprime un besoin d'accueil un ou plusieurs jours par semaine pour le/leurs enfant(s).

Quels sont vos besoins en termes d'accueil pour votre/vos enfant(s) ?		
	N	%
Tous les jours de la semaine (du lundi au samedi)	392	45,8%
Un ou plusieurs jours par semaine	339	39,6%
Pas de besoin	80	9,3%
Des besoins irréguliers, de temps en temps, en fonction de certaines obligations, certains rendez-vous...	36	4,2%
Quelques jours par mois	9	1,1%
TOTAL	856	100,0%

Une répartition des modes d'accueil cohérente avec la typologie des accueils de la Manche, malgré un poids important des modes d'accueils informels

- Une large majorité de l'échantillon a déclaré avoir recours à une **assistante maternelle indépendante** (58,7%, soit 494 individus) ou à une crèche collective (22,7%, 193 individus) pour l'accueil de ses enfants : cette répartition est cohérente puisque l'accueil individuel est majoritaire dans le département. On constate cependant que les parents d'enfants accueillis en accueil collectif sont sur-représentés parmi l'échantillon (22,7%, alors que l'accueil collectif représente 8,9% du taux de couverture à l'échelle de la Manche).
- Toutefois, plus de 14% des répondants (soit environ 124 individus) indiquent avoir **recours un mode d'accueil informel en guise de mode d'accueil principal**.

Les retours de l'enquête habitants

Une satisfaction importante des parents

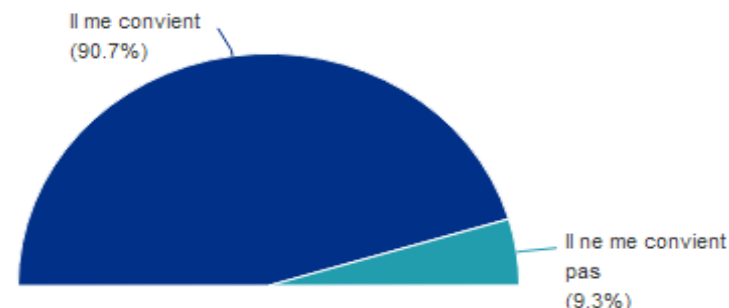


893 parents
ayant des enfants à naître
et 0-2 ans

Une satisfaction élevée concernant le mode d'accueil choisi

- Comme l'année précédente, la grande majorité (plus de 90% soit 765 répondants) des parents interrogés sont satisfaits vis-à-vis de leur mode d'accueil.

Quelle appréciation portez-vous sur votre mode d'accueil ?



Une insatisfaction qui tient surtout aux horaires inadaptés et aux coûts trop élevés

- Parmi les répondants non satisfaits (78 répondants) :
 - 38,5% (soit 30 répondants) indiquent que leur mode d'accueil ne leur convient pas en raison d'horaires inadaptés.
 - Plus d'un tiers (33,3% soit 36 répondants) évoquent des coûts trop élevés.
- La **moitié des répondants ayant évoqué des coûts élevés** ont recours à un mode d'accueil individuel : dans un département marqué par une forte prédominance de l'accueil individuel, ce constat peut témoigner de difficultés des parents à trouver un mode d'accueil adapté à leurs moyens financiers, et un report obligatoire vers la seule offre disponible, l'offre individuelle. Il convient cependant de nuancer ce résultat du fait d'un faible nombre de répondants sur cet item (26 répondants).

Si les échantillons de répondants non satisfaits de leurs modes d'accueil restent faibles, on constate cependant une **tendance qui commence à se dessiner entre l'enquête menée en 2021 et celle menée en 2022** : les principales raisons d'insatisfaction des parents sont liées aux **horaires et aux coûts élevés** dans les deux versions de l'enquête.

Les retours de l'enquête habitants

Focus : l'accueil d'enfants en situation de handicap

Une offre d'accueil pour enfants en situation de handicap majoritairement jugée adaptée, mais des parents confrontée à des obstacles administratifs

Le paragraphe ci-dessous est à nuancer au regard du faible effectif de répondants concernés.

- Les deux tiers des répondants ayant un enfant en situation de handicap (soit 15 répondants) ont fait accueillir leur enfant en situation de handicap entre ses 0 et ses 5 ans révolus. 9 d'entre eux estiment ne pas avoir rencontré de difficulté pour trouver un mode d'accueil adapté, mais 8 répondants indiquent le contraire. Ils évoquent notamment une offre non-adaptée au handicap de leur enfant (cité par 3 répondants) et des difficultés relatives aux démarches administratives (cité 2 fois).



Au total, 180 répondants ont un ou plusieurs **enfant(s) en situation de handicap**.

Parmi eux, **24** répondants ont des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Avez-vous fait accueillir votre enfant en situation de handicap entre ses 0 et ses 5 ans révolus ?

	N	%
Oui	15	62,5%
Non	9	37,5%
TOTAL	24	100,0%



Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil adapté aux besoins de votre enfant ?
(Top 3)

- Non, je n'ai pas rencontré de difficulté (cité 9 fois)
- Oui, l'offre n'était pas adaptée au handicap de mon enfant (cité 3 fois)
- Oui, j'ai éprouvé des difficultés relatives aux démarches administratives (cité 2 fois)

Les retours de l'enquête habitants

Un rôle important des RPE dans l'information des habitants

Des RPE bien identifiés par les répondants et qui semblent informer efficacement les familles

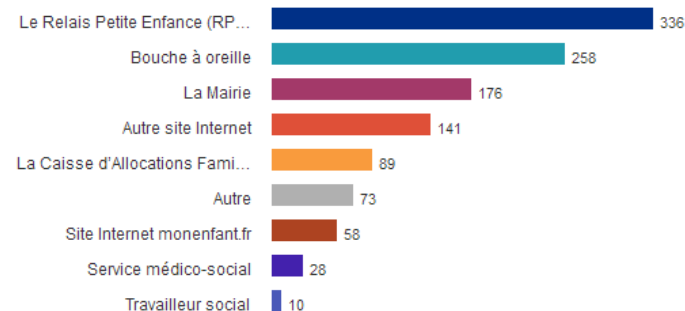
- Près de trois quart (73,2% soit 615 répondants) de l'échantillon estime ne pas avoir rencontré de difficultés pour obtenir des informations sur les modes d'accueil. En revanche, 225 répondants (26,8%) ont rencontré des difficultés.
- Les parents interrogés semblent bien identifier les RPE (336 répondants ont coché cet item et presque 30% des répondants ayant coché « autre » ont renseigné « RAM » soit **355 répondants au total**).
- Ce sont **notamment les personnes qui se renseignent sur Internet (sur monenfant.fr ou un autre site Internet) qui paraissent avoir le plus de difficulté d'obtention d'informations** (presque la moitié des 58 personnes qui utilisent le site monenfant.fr rencontre des difficultés). Au contraire, plus de trois quart des personnes qui identifie les RPE indiquent ne pas rencontrer de difficultés d'obtention d'information.
- Il est également intéressant de noter la place du **bouche à oreille** dans le renseignements des parents sur les modes d'accueil.

Ainsi, **le RPE semble jouer son rôle informatif** auprès des habitants. On note également que ce sont **les parents qui s'informent de manière autonome (sur Internet notamment) qui semblent le plus en difficulté** pour trouver les informations dont ils ont besoin. Ce constat souligne l'importance des RPE dans la transmission (et la compréhension) d'informations aux parents. **Un enjeu de renforcement de la communication autour de l'existence de ces structures relais et de l'offre qu'elles proposent** semble donc se dessiner.

Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir des informations sur les différentes possibilités d'accueil pour votre enfant ?



Où vous êtes-vous renseigné au sujet des modes d'accueil de votre enfant ?



Les retours de l'enquête habitants

Un enjeu d'accessibilité de l'offre existante

Une forte demande de modes d'accueil collectifs et un enjeu d'accessibilité (financière et horaire) de l'offre d'accueil existante

- Pas moins de 511 parents de jeunes enfants soulignent la nécessité d'accroître le nombre de places en crèches, indiquant ainsi la **préférence des parents pour l'accueil collectif**.
- 314 parents indiquent également la nécessité de bénéficier **tarifs plus accessibles** et 303 d'une **amplitude horaire plus importante**: ces résultats sont cohérents avec l'insatisfaction exprimée par une partie des répondants vis-à-vis des horaires et des coûts de leur mode d'accueil (voir page 7).
- Les parents qui ont leur(s) enfant(s) en accueil collectif sont plus nombreux à indiquer le développement des places de crèches comme piste d'amélioration (76,4% d'entre eux indique cette modalité contre 61% à l'échelle de tous les répondants). En revanche, seulement 55,5% des parents ayant leurs enfants chez un assistant maternel indique cette piste, ce qui représente tout de même 267 répondants.
- Les parents dont les enfants sont gardés par des assistants maternels évoquent en revanche beaucoup la question de l'amplitude horaire (39,5% d'entre eux soulève cette piste d'amélioration contre 36% à l'échelle de tout l'échantillon) et de la souplesse des contrats d'accueil (32% l'évoquent contre 28,6% des répondants de tout l'échantillon).

Ainsi, les habitants ayant répondu à l'enquête évoquent 3 pistes principales d'amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire : **davantage de places en crèches, des tarifs plus accessibles et une amplitude horaire élargie**. Les trois mêmes principales pistes d'amélioration étaient évoquées par les répondants de l'enquête de 2021, démontrant une tendance globale sur les enjeux de la petite enfance au sein du département.

Que faudrait-il améliorer selon vous concernant l'offre d'accueil du jeune enfant sur votre territoire ? *

	N
Plus de places en crèches	511
Des tarifs plus accessibles	314
Une amplitude horaire plus importante	303
Des contrats d'accueil plus souples	238
Une solution d'accueil plus proche de mon domicile	136
Un meilleur accès à l'information sur les différentes possibilités d'accueil	130
Une meilleure formation des professionnels de la petite enfance	111
Autre	51
Une solution d'accueil plus proche de mon lieu de travail	39
TOTAL	836

*Réponses classées par ordre décroissant, de la modalité la plus citée à la moins citée

VOS CONTACTS

Judith OLLE
Cheffe de projet
jolle@kpmg.fr
06 19 77 83 87

Anicia BOUHADOUF
Consultante
abouhadouf@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2017 KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. Imprimé en France